



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) 2023 - 2028

BILAN A MI-PAROURS DU PROGRAMME D'ACTION
DE MONTFORT COMMUNAUTE
2023-2025

brocé- ande
communauté



MONTFORT
communauté





OR 2 – Mobilités	29
OR 3 – Énergies Renouvelables	30
OR 4 – Agriculture et Filière bois	31
OR 5 – Ecoresponsabilité.....	32
OR 6 – Adaptation et Résilience.....	33
OR 7 – Gouvernance	34
Bilan global	36
Tableau de bord Actions de la 2 ^{ème} période du PCAET (2026-2028).....	43
Conclusions & perspectives.....	45
Indicateurs.....	49



METHODOLOGIE D'ÉVALUATION

CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET FINALITES

Dans le cadre de **la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)**, les collectivités territoriales soumises à l'obligation de PCAET doivent assurer le suivi et l'évaluation réguliers de leur Plan Climat Air Énergie Territorial. Conformément au décret n° 2016-849 du 16 juin 2016 (article 1 – IV), « *le dispositif de suivi et d'évaluation porte à la fois sur la réalisation des actions et sur les modalités de pilotage du plan. Il précise les indicateurs de suivi, définis au regard des objectifs et actions du PCAET, ainsi que leur articulation avec les indicateurs des documents régionaux de référence, notamment le schéma régional prévu à l'article L. 222-1 et aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois années de mise en œuvre, le PCAET doit faire l'objet d'un rapport d'évaluation, rendu public.* »

Le bilan à mi-parcours constitue un outil structurant de cette obligation réglementaire, permettant de visualiser l'état d'avancement du programme d'actions et d'analyser les dynamiques territoriales à l'œuvre. Il offre ainsi une lecture partagée des résultats intermédiaires du PCAET, en les mettant en perspective avec l'évolution du contexte local, régional et national.

Il est un document support de communication qui permet de redynamiser la mise en œuvre du PCAET. Sa diffusion aux élu·es permet de leur présenter les avancées effectuées en trois ans et ce qu'il reste à faire. De même, il permet de faire le point avec les services et acteurs mobilisés et de s'organiser pour la suite. Il constitue un outil de communication à destination des habitants du territoire et des autres collectivités.

Le bilan intermédiaire prépare également l'action des trois prochaines années. Il est l'occasion d'ajuster la mise en œuvre du programme d'actions pour les trois années restantes, en s'appuyant notamment sur un bilan des avancées réalisées et des difficultés rencontrées. Cela passe par un état des lieux de la gouvernance et des moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des actions, ainsi que des ressources qui peuvent être mobilisées par la collectivité par la suite.

Enfin, il s'agit d'une étape d'anticipation à l'évaluation finale et la révision du PCAET à six ans, soit en 2028. Ce bilan permet d'anticiper les améliorations potentielles sur la durée afin d'atteindre les objectifs stratégiques.

HISTORIQUE TERRITORIAL

Les programmes d'action, partie opérationnelle du Plan Climat, ont été réalisés par les collectivités compétentes, sur une durée d'un an (cf. 3^{ème} partie). Ils ont été co-construits avec certains partenaires territoriaux et, dans de rares cas, avec une concertation des citoyens. Cela est particulièrement dû au temps court du scénario d'élaboration retenu et du contexte lié à la pandémie de la covid-19. Cette dernière n'a pas facilité les réunions et actions visant à aller mobiliser les acteurs locaux.

De même, les objectifs fixés dans la stratégie ne seront pas atteints par les actions mises en place dans cette première version du PCAET. Comme énoncé dans la première partie du PCAET, le choix est fait de construire des bases solides afin que dans 3 et 6 ans soient mis en place des actions qui permettront une atteinte des objectifs à 2030 et 2050. Les programmes peuvent être enrichis à chaque moment clé du PCAET. Par exemple, l'axe 3 relatif au développement des énergies renouvelables paraît peu riche en actions. Cependant, l'action commune de réaliser un schéma directeur des énergies montre la véritable volonté du territoire d'accélérer durablement sa transition énergétique. Cette action en donnera d'autre par la suite plus précises par type de gisements et de structuration des réseaux. Également, elle amènera les besoins d'organisation ou de portage financier pour que le territoire devienne autonome en énergie.

Autre exemple, l'axe 1 sur le patrimoine bâti est, quant à lui, plus riche et montre un niveau de maturité plus important du territoire sur ces questions.

Ainsi, les programmes d'action présentés sont donc parfois difficilement quantifiables, mais ils contribuent selon les degrés d'acclimatation des différentes thématiques de réaliser un socle solide. Celui-ci servira de base à de futures actions plus opérationnelles et multi partenariales.



METHODOLOGIE

PREREQUIS A L'ÉVALUATION A MI-PAROURS

Pour réaliser l'évaluation à mi-parcours du PCAET, les services de Brocéliande Communauté, Montfort Communauté et de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban s'appuient sur les outils de suivi suivants :

- L'outil choisi en Comité Restreint en date du 08.12.2022 : la plateforme TETE
- Tableau de bord des programmes d'actions
- Suivi indicateurs : Référentiel Climat Air Énergie et Économie circulaire (TETE)
- Autres ressources : bilans annuels, entretiens / questionnaires, enquêtes, ...

APPORTS DES SERVICES DE L'ÉTAT (DREAL, DDTM35)

Le processus d'évaluation à mi-parcours et le rapport du PCAET ne sont pas normalisés.

Recommandations DREAL Bretagne

Aucune note de cadrage n'a été formalisée par la DREAL pour l'évaluation intermédiaire du PCAET. Les enjeux identifiés et sur lesquels l'évaluation à mi-parcours pouvait utilement porter sont :

- Un **bilan de l'avancement du programme d'actions**, construit sur la base d'indicateurs qui ont été définis dans le cadre du PCAET ;
- Les **premières tendances observées sur le territoire**, notamment en termes de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, d'émissions de polluants atmosphériques ou de changements comportementaux en fonction des dernières données disponibles ;
- Le **bilan des facteurs de blocages à l'action locale** dont l'EPCI a connaissance ;
- Les **propositions de l'EPCI pour ajuster les dynamiques en cours**, compte tenu des éléments précédents et des évolutions du contexte, notamment réglementaire.

La DREAL proposent également aux EPCI de s'appuyer sur le document *Le bilan à mi-parcours des PCAET* réalisé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine apportant des éléments de cadrage.

Recommandations DDTM 35

La DDTM 35 proposent également aux EPCI de s'appuyer sur le document *Le bilan à mi-parcours des PCAET* réalisé la préfecture Loire Atlantique apportant des éléments de cadrage.



DONNEES DISPONIBLES : GES, SEQUESTRATION CARBONE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES

Le PCAET, approuvé en 2023, a été élaboré sur la base des données officielles disponibles pour les années 2017-2018. En 2020, une évolution nationale des méthodes de calcul et des bases de données est intervenue, avec le passage de la base EnerGES à la base TerriSTORY, diffusée par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne.

Pour la réalisation du bilan intermédiaire, les données officielles les plus récentes disponibles concernent l'année 2020 (à l'exception de la production d'énergies renouvelables, actualisée en 2024). Ainsi, **ce bilan ne permet pas d'analyser les évolutions de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre sur la période 2023-2025**. De plus, les données antérieures à 2020 ne reflètent pas l'impact du PCAET.

GAZ A EFFET DE SERRE¹

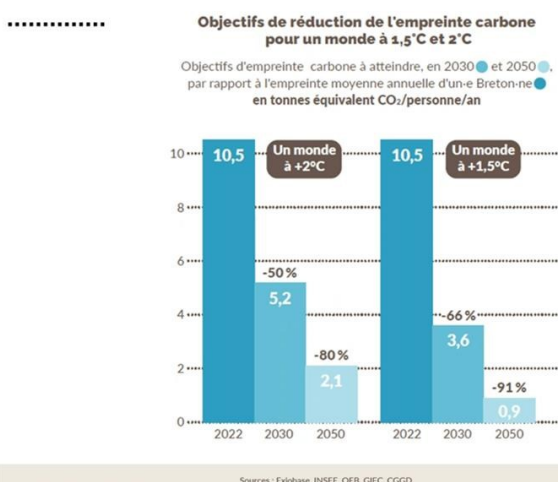
Les émissions de gaz à effet de serre sont responsables du changement climatique mondial. En Bretagne, même si la plupart des secteurs d'activités ont réduit leurs émissions depuis 2010, la consommation de carburants pour les transports et l'importance de l'élevage expliquent pourquoi la région émet encore beaucoup de gaz à effet de serre.

Gaz à effet de serre : de quoi parle-t-on ?

- Parmi ceux-ci, il y a la vapeur d'eau, présente naturellement dans l'atmosphère.
- En Bretagne, le dioxyde de carbone, plus connu sous sa forme chimique, CO₂, est le gaz à effet de serre dont les émissions sont les plus fortes à cause de la combustion de pétrole, de gaz et de charbon, notamment dans les transports et les bâtiments.
- Le méthane (CH₄) vient de la digestion des ruminants dont une grande part est élevée pour la production agricole (vaches, moutons, etc.).
- Le protoxyde d'azote (N₂O) est émis essentiellement lors des phénomènes de nitrification, dénitrification pour donner suite à la fertilisation azotée des sols cultivés par des engrais minéraux et des déjections des animaux d'élevages (fumiers, etc.).
- Enfin, les gaz fluorés sont liés au fonctionnement d'appareils de refroidissement (réfrigération, pompes à chaleur, climatisation, etc.).

L'effet de serre est impacté par le volume de chaque gaz dans l'atmosphère mais aussi par son pouvoir de réchauffement et sa durée de vie.

EMPREINTE CARBONE



Comment évalue-t-on les émissions de gaz à effet de serre de la Bretagne ?

Comme ailleurs dans le monde, les Bretons et les Bretonnes émettent des gaz à effet de serre, à l'origine du changement climatique. Ils en émettent sur leur propre territoire (transports, chauffage, orientations et pratiques agricoles, etc.) ; mais aussi indirectement, à travers des produits importés (comme des aliments ou objets fabriqués ailleurs mais consommés ici). L'empreinte carbone, évaluée pour les Bretonnes et les Bretons par l'OEB, tient compte de ces exportations et des importations.

Les émissions territoriales sont évaluées grâce à l'inventaire spatialisé des émissions atmosphériques (ISEA), réalisé par l'association Air Breizh. Ces

¹ Données : <https://bretagne-environnement.fr/>



émissions, présentées dans cet article, ne peuvent pas être mesurées et leur évaluation comporte, à l'échelle locale, une certaine incertitude. Elles intègrent uniquement les sources d'émissions de gaz à effet de serre qui sont localisées sur le territoire breton, ainsi que les émissions associées à la production de l'électricité consommée en Bretagne.

SEQUESTRATION CARBONE

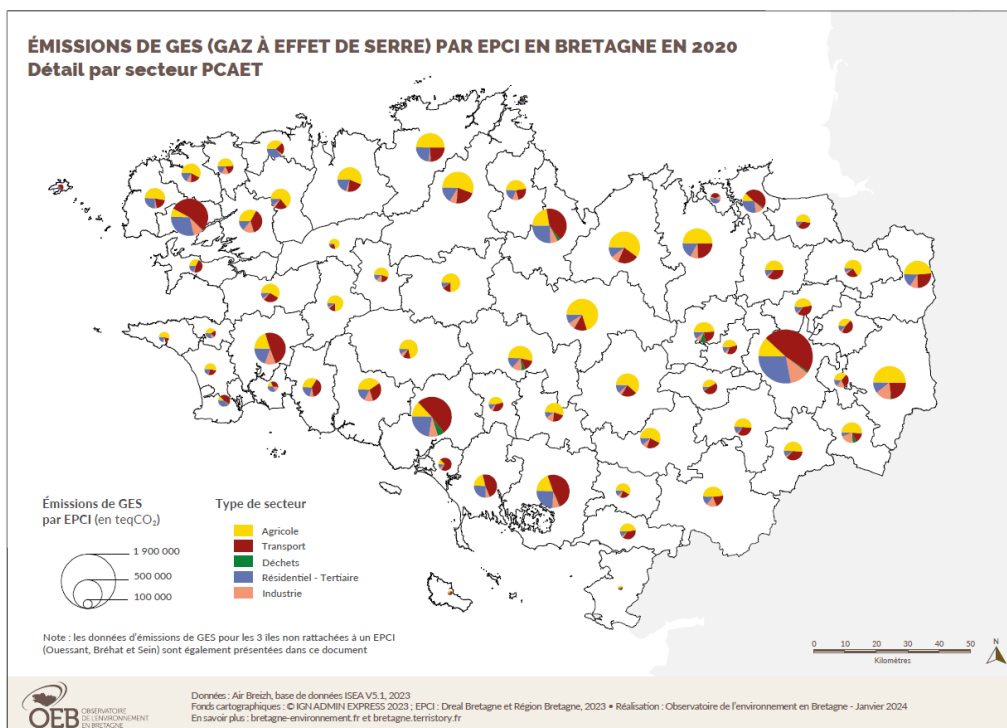
Dans le cadre des échanges avec les services instructeurs, il est demandé aux 3 EPCI de fournir des chiffres clés actualisés concernant le territoire. Les informations dont nous disposons proviennent principalement de l'Observatoire de l'Environnement Breton (OEB) et Terristiry. Or, les séries statistiques actuellement accessibles s'arrêtent à l'année 2022. Cette limite temporelle crée un décalage avec notre approbation intervenue en 2023, ce qui rend difficile la production d'indicateurs en phase avec la situation actuelle.

Au-delà de ce décalage, les moyens techniques et humains dont nous disposons ne permettent pas d'établir un diagnostic de cette nature à l'échelle de l'EPCI. La consolidation et l'actualisation des données nécessiteraient des ressources spécialisées qui ne sont pas mobilisables à ce stade.

Ces contraintes entraînent l'impossibilité de produire des chiffres clés actualisés et consolidés pour le territoire. Une analyse de ces données proposerait des conclusions obsolètes ou partielles, ne reflétant pas la réalité actuelle. Il est donc nécessaire de préciser ces limites dans le cadre méthodologique des échanges afin d'éviter toute interprétation erronée.

En l'état, les 3 EPCI ne sont pas en mesure de fournir un diagnostic territorial fondé sur des données récentes et consolidées. Les seules données disponibles ne permettent pas de répondre pleinement aux attentes exprimées. Cette situation appelle à une clarification auprès des services instructeurs et, à terme, à envisager des solutions pour améliorer la disponibilité et l'actualisation des données territoriales.

POLLUANTS ATMOSPHERIQUES²



Sur le territoire du pays de Brocéliande, la pollution de l'air vient majoritairement de l'agriculture, des transports et du résidentiel et tertiaire. Les principaux polluants surveillés par la réglementation sont le dioxyde

² Données : <https://bretagne-environnement.fr/>



d'azote (NO_2), l'ozone, les particules fines (PM_{10} et $\text{PM}_{2,5}$) et le dioxyde de soufre (SO_2). Ils peuvent causer des problèmes respiratoires et cardiovasculaires. Plus de 2 000 décès pourraient être évités chaque année si l'air était plus pur. Il faut donc poursuivre les efforts pour réduire la pollution, surtout en vue des nouveaux critères réglementaires prévus pour 2030.

Quels impacts sur la santé ? : Panorama des principaux gaz polluants en Bretagne

- **66 % des émissions de dioxyde d'azote viennent des transports**

Le dioxyde d'azote (NO_2) est un gaz polluant qui se forme à haute température à partir de l'oxygène et de l'azote de l'air. En Bretagne, il est principalement produit par la combustion des énergies fossiles (voitures, chauffage, usines, incinérateurs., etc.).

C'est un gaz irritant pour les bronches, dangereux surtout pour les personnes asthmatiques et les enfants, car il augmente les risques d'infections respiratoires. Il contribue aussi à la formation d'ozone près du sol et à l'effet de serre.

- **L'ozone : le polluant réglementé le plus problématique**

L'ozone (O_3) est un polluant secondaire de l'atmosphère : il ne sort pas directement des moteurs ou des usines, mais se forme dans l'air quand certains polluants (oxydes d'azote et composés organiques volatiles) réagissent sous l'effet du soleil.

C'est un gaz irritant : il peut aller profondément dans les poumons, provoquer des irritations des yeux et des voies respiratoires, et même avoir des effets sur le cœur.

- **Chauffage domestique (surtout au bois) et l'agriculture sont les principales sources de particules fines**

Il existe deux types principaux de particules fines :

- PM_{10} : de taille inférieure à 10 micromètres. En Bretagne, elles proviennent pour moitié de l'agriculture, mais aussi du chauffage et des transports. Elles restent surtout dans le nez et les voies respiratoires supérieures.
- $\text{PM}_{2,5}$: plus petites (moins de 2,5 micromètres), elles pénètrent plus profondément dans les poumons. Dans la région, elles viennent à 55 % du secteur résidentiel et s'expliquent surtout par la combustion incomplète du bois et des carburants fossiles, mais aussi de réactions chimiques dans l'air liées à l'ammoniac agricole.

- **La combustion d'énergies fossiles à l'origine des émissions de dioxyde de soufre**

En Bretagne, le dioxyde de soufre (SO_2) est surtout émis par la combustion d'énergies fossiles (fioul, charbon, gazole, etc.) mais aussi par certaines activités industrielles. Il peut irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires (toux, asthme, gêne respiratoire). Il contribue aussi aux pluies acides, qui abîment les sols, les plantes et les bâtiments. Ce gaz est aussi un précurseur de particules fines, car il peut réagir avec d'autres polluants comme les oxydes d'azote dans certaines conditions.

- **~ 18 % de l'ammoniac gazeux en France est produit en Bretagne**

En Bretagne, l'ammoniac gazeux (NH_3) est à 97 % d'origine agricole (engrais azotés, élevage). Sa quantité dans l'air varie selon les conditions météorologiques et les zones agricoles.

Il n'est pas toxique pour la santé dans l'air ambiant si les concentrations sont inférieures à $500 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (exposition chronique) et n'est pas encore réglementé dans le suivi de la qualité de l'air. Mais l'Europe demande désormais un suivi plus strict, surtout en milieu rural. L'ammoniac peut réagir avec d'autres polluants (comme les NO_x ou le dioxyde de soufre) pour former des particules fines $\text{PM}_{2,5}$, qui sont dangereuses pour la santé.

Comment la qualité de l'air est-elle surveillée ?

La surveillance de l'air (notamment les zones et les polluants à surveiller) est fixée par la réglementation nationale (le Code de l'environnement), et évolue selon les problématiques de qualité de l'air. Dans la région, c'est Air Breizh, association agréée de surveillance de la qualité Air en Bretagne, qui assure cette surveillance. L'organisme s'appuie sur un maillage de stations de mesures et des simulations pour cartographier les émissions de polluants et évaluer l'exposition de la population à la pollution de l'air.

Pour le territoire du pays de Brocéliande, aucune station de mesure n'est actuellement en place. Seules les extrapolations de statistiques peuvent être envisagées en termes de suivi et d'évaluation de la qualité de l'air de Montfort Communauté.



PCAET INITIAL | APPROUVE EN 2023

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Pour répondre au besoin de compréhension aisée de la stratégie des exemples d'action ou d'objectifs sont proposés à chaque orientation comme illustration. Ainsi, la stratégie prend la forme suivante :

Les 7 orientations sont l'armature principale de la stratégie et permettent de visualiser clairement les domaines dans lesquels il est nécessaire d'agir.

Les axes permettent pour chaque orientation de mieux cibler les secteurs ou pistes de travail pour les actions

Pour accompagner la stratégie et évaluer de son efficacité, ainsi que celle du programme d'action, **des indicateurs ont été définis (voir partie Indicateurs du présent rapport).**

Orientation 1 : La performance énergétique du parc bâti et des équipements : une priorité pour réduire rapidement et efficacement les besoins en énergie et les émissions de GES

Les particuliers et les professionnels du petit tertiaire : un public à accompagner
Améliorer la performance du patrimoine public et sa gestion
L'artisanat, les grandes entreprises de services et industrielles du territoire : des bonnes pratiques à mettre en œuvre

Orientation 2 : Réduire la dépendance à la voiture et à la mobilité carbonée

Les déplacements du quotidien : de grands changements à opérer et à accompagner
Le transport des marchandises, un secteur à enjeux à la fois pour réduire les gaz à effets de serre, les nuisances sonores et améliorer la qualité de l'air

Orientation 3 : Les énergies renouvelables : vers un territoire autonome et peu émetteur en 2050

Développer la production d'énergies renouvelables
Développer la récupération d'énergie

Orientation 4 : L'Agriculture et filières bois, piliers fondamentaux de la transition écologique du territoire

Aller vers des systèmes d'exploitation durables, résilients et économes en énergie
Développer le stockage du carbone

Orientation 5 : L'Écoresponsabilité, maître mot des pratiques quotidiennes

Faire de l'économie circulaire et du réemploi une des sources principales d'approvisionnement local
Aller vers des modes d'alimentation et de consommation résilients
Des politiques publiques intégrant les enjeux du changement climatique et de ses conséquences
Mieux gérer les déchets et réduire leur production

Orientation 6 : Le territoire face aux nouveaux enjeux : répondre aux défis de l'adaptation et de la résilience

Intégrer des mesures d'adaptation et de résilience dans les politiques d'aménagements
Gérer les risques d'événements exceptionnels, leur augmentation et leur fréquence, conséquence du changement climatique
Gestion et développement des milieux et écosystèmes naturels

Orientation 7 : Une gouvernance efficace et une évaluation régulière pour un territoire agile

Coordonner un pilotage entre les communes, les EPCI et le Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande qui permette une opérationnalité et un suivi-commun
Sensibiliser et mettre en place une animation territoriale climat-air-énergie



RAPPEL DE LA STRUCTURATION DES PROGRAMMES D' ACTIONS

TYPES DE FICHES

Les programmes d'action sont constitués de quatre types de fiche :

- **Les fiches actions « individuelles »** : Comme leur nom l'indique, elles sont liées à une intercommunalité, qui poursuit un objectif particulier avec sa propre méthodologie.
Code pour les références : **MC** (Montfort Communauté), **CCSMM** (CC Saint-Méen Montauban), **BC** (Brocéliande Communauté)
- **Les fiches actions « communes »** : actions où au moins deux intercommunalités visent un objectif commun dans l'application de leur action, mais avec des méthodologies et des temporalités différentes.
Code pour les références : **FAC** (Fiche Action Commune)
- **Les fiches actions « mutualisées »** : les trois intercommunalités, ou une structure extérieure, travaillent ensemble à la mise en œuvre de ladite action. Cela consiste à regrouper des moyens financiers et/ou humains et/ou organisationnels, afin d'optimiser l'efficacité de mise en œuvre et l'impact d'un projet.
Code pour les références : **FAM** (Fiche Action Mutualisée)
- **Les fiches projets** : elles correspondent à des thématiques ou pistes d'actions identifiées lors des travaux d'élaboration du PCAET, mais dont le niveau de maturité ne permet pas encore une planification opérationnelle en tant que fiche action. Les fiches projets ont vocation à être approfondies ultérieurement et, le cas échéant, à évoluer vers des fiches actions.
Code pour les références : **FP** (Fiche Projet)

TEMPORALITE DES FICHES ACTIONS

Pour chaque fiche action, un ordre de priorité est donné ; celui-ci se réfère au code ci-dessous :

- ★★★ - Action lancée au cours des trois premières années du PCAET
- ★★ - Action lancée pendant le 1^{er} PCAET
- ★ - Action lancée selon les opportunités

Le programme d'actions, tel qu'il a été approuvé le 2 mars 2023 en conseil communautaire, comporte **54 actions** réparties comme suit :

- 7 actions MUTUALISÉES aux 3 EPCI
- 26 actions COMMUNES entre a minima 2 EPCI
- 19 actions INDIVIDUELLES portées par Montfort Communauté
- 2 actions au stade PROJET



TABLEAU DE BORD DES ACTIONS | APPROUVE EN 2023

OR.	Renvoi dans la stratégie	Action		Nom de l'action (fait l'objet d'une fiche-action)	Priorité	Lancement prévisionnel pour MC				
		N°	Type			2022	2023	2024	2025	2026
1. BATI ET EQUIPEMENTS	I.1	1	FAM	Ouvrir un Service Public de Performance Energétique de l'Habitat : Conseil Rénov'Énergie	★★★					
	I.1	2	FAC	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et OPAH-Renouvellement Urbain (OPAH-RU)	★★★					
	I.1	3	FP	SLIME : Servie Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie						
	I.1	4	MC	Orienter les porteurs de projets vers des organismes conseil en urbanisme, paysage et environnement	★★★					
	I.1	5	MC	Mettre en place une ORT	★★★					
	I.1	6	MC	Produire une offre de logements de qualité	★★★					
	I.2	7	FAC	Lancer une étude d'opportunité pour la mise en place d'un Conseil en Énergie Partagé (CEP)	★★★					
	I.2	8	FAC	Élaborer une stratégie patrimoniale de performance énergétique et de développement des énergies renouvelables	★★					
	I.2	9	FAC	Faire preuve d'exemplarité dans la conception et le fonctionnement des bâtiments publics, neufs ou rénovés	★★					
	I.2	10	FAC	Fourniture en énergie verte des bâtiments publics communautaires (100%)	★★					
	I.3	11	FAM	Sensibiliser les entreprises à des rénovations et constructions écoresponsables	★★★					
	I.3	12	FAM	Encourager et accompagner la montée en compétence des métiers de la construction	★★★					
2. MOBILITES	II.1	13	FAM	Sensibiliser et mobiliser les entreprises du territoire sur leurs pratiques de mobilités	★★★					
	II.1	14	FAC	Communiquer, sensibiliser et encourager la pratique du covoiturage auprès des habitants	★					
	II.1	15	FAC	Accompagner, développer et animer la pratique du coworking	★★★					
	II.1	16	FAC	Renforcer et promouvoir les transports en commun	★					
	II.1	17	FAC	Promouvoir la pratique cyclable et les mobilités actives	★★★					
	II.1	18	FAC	Déploiement des bornes de recharge de véhicule (SDIRVE - Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges de Véhicules Électriques)	★★					
	II.1	19	FAC	Élaborer une stratégie de mobilité	★★★					
	II.1	20	FAC	Promouvoir une mobilité durable et décarbonée auprès des agents de la collectivité	★★★					
	II.1	21	MC	Fonds de concours mobilité pour favoriser les projets communaux durables	★					
	II.2	22	MC	Installer une station Bio-GNV	★★★					
	II.2	23	MC	Acheter un utilitaire GNV en lien avec la future station de biogaz	★★★					
3. EnR	III.1	24	FAM	Réalisation d'une planification énergétique territoriale	★★★					
	III.1	25	FAC	Développer les installations photovoltaïques en ombrières, au sol ou en toiture	★★★					
	III.1	26	MC	Soutenir le développement des projets citoyens d'énergie renouvelable	★					
4. AGRICULTURE / FILIERE BOIS	IV.1	27	FAC	Évolution du dispositif d'aide à l'installation en agriculture selon des critères d'éco-conditionnalité	★★					
	IV.1	28	FAC	Adhésion au groupement de commande Terres de Sources®	★★					
	IV.1	29	FAC	Soutien à la réalisation de diagnostics d'exploitation favorisant les transitions agro-environnementales	★★					
	IV.1	30	MC	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie agricole « Climat-Air-Énergie » (programme ACTE)	★★★					
	IV.1	31	FP	Réaliser une étude prospective pour le développement d'une filière bois sur le territoire	★★					
	IV.2	32	FAC	Poursuivre, pérenniser et assurer une montée en puissance des actions menées dans le cadre du programme Breizh Bocage	★★★					
5. ECORESPO	V.1 / V.2	33	FAM	Lancer le programme « Territoire Économique en Ressources » (TER)	★★★					
	V.2	34	MC	Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT)	★★★					
	V.2	35	MC	Création d'un lieu citoyen éco-responsable (tiers-lieu)	★					
	V.3	36	FAC	Inciter les associations à engager une démarche éco-responsable	★★★					
	V.3	37	FAC	Élaborer une politique d'achat écoresponsable	★★★					



	V.3	38	FAC	Définir une stratégie de tourisme durable sur le territoire de « Destination Brocéliande »	★★	
	V.3	39	MC	Intégrer des critères se rapportant aux objectifs du PCAET dans le cadre des délégations de services publics (DSP)	★★★	
	V.4	40	FAC	Pérenniser les actions de prévention des déchets menées par les EPCI et lancer le nouveau Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	★★★	
	V.4	41	MC	Création d'une recyclerie	★★	
6. ADAPTATION ET RESILIENCE	VI.1	42	FAC	Stratégie territoriale consacrée à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques dans le cadre des contrats territoriaux de bassin versant	★	
	VI.1	43	FAC	Favoriser la nature en ville, créer des îlots de fraîcheur, végétaliser les zones urbaines	★★	
	VI.1	44	MC	ZAC de la Gare : être exemplaire en termes d'aménagement urbain	★★★	
	VI.1	45	MC	Promouvoir un urbanisme respectueux de l'environnement et limiter l'impact de l'urbanisation. Prioriser le renouvellement urbain, la dynamisation des centres-bourgs et limiter la consommation d'espaces agricoles. S'acculturer à l'aménagement durable.	★★★	
	VI.2	46	FAC	Créer un observatoire de la qualité de l'air	★	
	VI.3	47	MC	Favoriser et préserver la biodiversité	★★★	
	VI.3	48	MC	Favoriser et préserver la biodiversité : Plantations d'arbres à Breteil	★★★	
	7. GOUV/ EVAL	VII.1	49	FAC	Mise en œuvre d'une gouvernance locale Climat-Air-Énergie	★★★
VII.1		50	FAM	Gouvernance : Renforcer la coopération entre les 3 EPCI du pays de Brocéliande dans la mise en œuvre de leur PCAET	★★★	
VII.2		51	FAC	Mettre en œuvre des animations territoriales et de sensibilisation sur le climat, l'air et l'énergie	★★★	
VII.2		52	MC	Défi « Cap ou Pas Cap » : Accompagner au changement de pratique	★★★	
VII.2		53	MC	Éducation à l'environnement et sensibilisation des publics : Elargir les actions à tous les publics	★	
VII.2		54	MC	Étudier la mise en place d'un budget participatif afin de soutenir les projets citoyens	★	



BILAN A MI-PAROURS DU PCAET | 2025

ÉVOLUTION DU CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

STRATEGIE NATIONALE BAS CARBONE 2 ET 3

À mi-parcours de son Plan Climat Air Énergie Territorial, Montfort Communauté trace les contours d'un territoire résolument engagé sur la voie de la neutralité carbone, en résonance directe avec les orientations de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC).

Face aux effets déjà sensibles du changement climatique, sécheresses, îlots de chaleur, vulnérabilités agricoles, le territoire a su mobiliser ses forces : réduction des émissions via la rénovation énergétique et les mobilités douces, planification d'une sobriété énergétique active, structuration d'un mix énergétique renouvelable encore émergent mais ambitieux, et valorisation des puits de carbone naturels à travers une agriculture plus vertueuse.

L'adaptation aux aléas climatiques s'installe peu à peu dans l'aménagement, la Gestion de l'eau et les politiques publiques, tandis que la lutte contre la pollution de l'air se conjugue avec une attention croissante à la santé.

Plus encore, Montfort Communauté ancre la transition dans les comportements, les habitudes, la gouvernance et les choix quotidiens de ses habitants. Si les défis restent nombreux, notamment en matière de mesure, d'accélération des projets et de suivi d'impact, le territoire incarne déjà, dans ses actions comme dans son esprit, les fondements d'une transition climatique profonde, humaine et alignée avec les objectifs nationaux.

Le PCAET avant le bilan à mi-parcours de la collectivité a été élaboré dans le cadre de la SNBC-1, avec des objectifs ambitieux mais adaptés à la temporalité et aux moyens d'une intercommunalité de taille modeste. A l'heure du bilan à mi-parcours, la SNBC-3 est en cours de finalisation, portant des exigences renforcées en matière de neutralité carbone.

Cette évolution rapide des objectifs nationaux souligne l'écart croissant entre les ambitions climatiques et les capacités opérationnelles des petits EPCI, qui peinent à franchir seuls une marche aussi haute sans accompagnement renforcé, ingénierie dédiée et mutualisation des efforts.

CONTEXTE NATIONAL ET EVENEMENTS MARQUANTS DEPUIS L'ADOPTION DU PCAET

Le calendrier de mise en œuvre du PCAET de Montfort Communauté, comme pour de nombreux EPCI, a été fortement impacté par des aléas politiques et contextuels majeurs. La crise sanitaire liée au COVID-19 a mobilisé durablement les services et les élus sur la gestion de l'urgence, ralentissant les dynamiques de transition engagées.

À cela s'est ajoutée la guerre en Ukraine à partir du 1^{er} semestre 2022 qui a bouleversé les équilibres énergétiques et fragilisé les capacités d'action locales, en particulier sur les volets liés à l'énergie et aux approvisionnements.

Ces événements ont contribué à désorganiser les priorités politiques et techniques, générant un retard structurel dans le déploiement des actions climat. Pour des intercommunalités de taille modeste, ces chocs successifs ont rendu d'autant plus difficile l'atteinte des trajectoires ambitieuses fixées à l'échelle nationale.

Par ailleurs, en fin d'année 2023, dans le cadre de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 (dite loi APER - Accélération de la Production des Énergies Renouvelables), les communes ont été invitées à identifier des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR) sur leur territoire. L'objectif de cette obligation était de donner aux collectivités locales la capacité d'orienter stratégiquement le déploiement des projets d'énergies renouvelables — qu'il s'agisse de photovoltaïque, d'éolien, de biomasse, de géothermie, ou d'autres filières — en définissant des secteurs « favorables » et « prioritaires » pour ces implantations. Cette démarche devait s'appuyer sur une concertation locale (habitants, conseil municipal, éventuellement l'intercommunalité), suivie d'une délibération et de la transmission de la cartographie correspondante au référent préfectoral, afin d'inscrire ces zones dans une logique de planification territoriale cohérente.



SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET) REVISE

Dans le contexte d'un bilan à mi-parcours de son PCAET, Montfort Communauté ancre résolument sa stratégie dans l'avenir en intégrant les grandes orientations régionales HEOL Breizh (solaire) et AVEL Breizh (éolien).

Grâce à l'étude de planification énergétique territoriale menée en partenariat avec Brocéliande Communauté et la CC Saint-Méen Montauban, le territoire affine aujourd'hui sa vision : mieux connaître ses potentiels, identifier des zones favorables au déploiement, et planifier le développement d'un mix renouvelable diversifié.

Les ambitions régionales fixent un cap clair : multiplier la production solaire par huit d'ici 2040, renforcer l'éolien terrestre avec des projets exemplaires et locaux. L'EPCI entend s'inscrire pleinement dans cette dynamique, en s'appuyant sur une démarche participative, une ingénierie mutualisée, et l'appui de partenaires techniques (Inddigo, AILE, Énergies Ouvertes). À l'horizon 2030, l'enjeu est de faire émerger des projets solaires sur toiture ou au sol, portés par les collectivités ou les citoyens, mais aussi d'initier des projets éoliens à gouvernance locale, en lien avec AVEL Breizh.

En projetant ces actions concrètes, la Communauté de communes se dote des leviers pour faire des énergies renouvelables un pilier de son autonomie énergétique et un moteur de sa transition, au service d'un territoire plus sobre, résilient et aligné avec les trajectoires climatiques régionales et nationales.

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET GESTION DE L'EAU (SAGE) REVISION EN COURS

Dans le cadre du bilan à mi-parcours du PCAET, la révision en cours du SAGE Vilaine vient renforcer les enjeux liés à la gestion durable de la ressource en eau sur le territoire de Montfort Communauté. La règle n°1, qui vise à réduire drastiquement l'utilisation des herbicides sur les cultures de maïs dans les aires d'alimentation de captage prioritaires, notamment autour de la prise d'eau de Mordelles, constitue une contrainte majeure pour une grande partie du territoire.

Consciente de cette exigence, l'EPCI l'intègre avec pragmatisme dans sa démarche, en accompagnant la transition agricole vers des pratiques plus respectueuses de l'eau et des sols, tout en favorisant une adaptation progressive des exploitations. Cette évolution suppose un dialogue étroit avec les acteurs agricoles et un soutien technique renforcé pour expérimenter et déployer des alternatives viables.

Ainsi, loin d'être un frein, cette nouvelle règle devient un levier pour renforcer la cohérence entre les objectifs climat-air-énergie du PCAET et les impératifs de préservation de la qualité de l'eau. La Communauté de communes s'engage à conjuguer protection de la ressource, adaptation territoriale et innovation agricole, pour construire une transition durable et partagée, en phase avec les ambitions du SAGE et les réalités du terrain.

Le développement des énergies renouvelables doit être conduit avec une attention particulière afin d'éviter toute dégradation des autres composantes de l'environnement. Les projets devront préserver la qualité des eaux, limiter les impacts sur l'air, protéger la biodiversité et les continuités écologiques, et maîtriser l'artificialisation des sols. Cette vigilance est indispensable pour garantir que la transition énergétique renforce réellement la résilience du territoire sans compromettre l'équilibre de ses milieux naturels.

LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) REVISION EN COURS

Alors que Montfort Communauté dresse le bilan à mi-parcours de son PCAET, la révision engagée du SCoT du Pays de Brocéliande, amorcée fin 2022, constitue une opportunité stratégique majeure pour renforcer la cohérence entre les politiques d'aménagement du territoire et les objectifs de transition écologique et énergétique.

Approuvé en 2017, le SCoT actuel a posé les bases d'un développement durable à l'échelle du pays, mais il doit désormais être mis à jour pour intégrer les évolutions législatives récentes, en particulier les exigences de la loi Climat et Résilience d'août 2021. Cette loi fixe des ambitions renforcées en matière de sobriété foncière, d'adaptation au changement climatique, de décarbonation de la mobilité et de préservation des ressources.



Dans ce cadre, le retour d'expérience fourni par le PCAET de la collectivité, ses avancées concrètes, ses freins identifiés, ses perspectives en matière d'énergie, de mobilité ou d'urbanisme, vient nourrir la révision du SCoT avec des données actualisées et territorialisées. Il permet de mieux articuler la planification stratégique régionale et nationale avec les réalités du terrain, et d'ancrer la trajectoire de neutralité carbone dans les documents prescriptifs.

L'EPCI entend ainsi faire du croisement entre PCAET et SCoT un levier d'accélération de sa transition : en alignant ses documents cadres, en assurant la cohérence des projets d'aménagement, et en affirmant une vision partagée d'un territoire plus sobre, plus résilient et mieux préparé aux défis environnementaux à venir.



ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DU PCAET

S'appuyant sur les nombreuses initiatives engagées localement, l'élaboration du PCAET de Montfort Communauté a permis d'aller plus loin dans les ambitions du territoire et de créer un outil opérationnel et stratégique pour la mise en place d'actions et leurs suivis dans les domaines clefs de la transition énergétique et écologique au niveau local à travers les domaines suivants :

- L'aménagement et l'urbanisme ;
- Les énergies renouvelables ;
- Les mobilités durables ;
- L'agriculture et l'alimentation.

Les résultats de l'évaluation à mi-parcours sont détaillés ci-après.

CONTEXTE LOCAL

Montfort Communauté joue un rôle de coordinateur et d'animateur du PCAET. Chaque action est suivie de sa mise en application au suivi de son évolution jusqu'à son évaluation. L'EPCI conseille et accompagne l'ensemble des acteurs locaux dans la transition énergétique et écologique afin de répondre aux enjeux environnementaux.

Les élus communautaires et communaux ainsi que les différents pôles de l'EPCI (urbanisme, mobilité, aménagement, développement économique, environnement / transition énergétique et services supports) sont mobilisés sur ces sujets au quotidien et s'attachent à la réalisation des actions du PCAET.

Pour mener à bien ce PCAET, les élu-es ont fait le choix stratégique de porter des actions adaptées au territoire et à ses spécificités, d'intégrer des compétences d'ingénierie en interne et de limiter le recours à des bureaux d'études extérieurs, sauf pour des besoins d'études très spécifiques (exemple de l'étude de planification énergétique) ou à des phases d'études (exemple de l'animation de la concertation en matière de mobilités) de manière à conserver la connaissance des diagnostics et l'historique des actions.

TABLEAU DE BORD | CLE DE LECTURE

- Avancement réalisé avec l'appui des services pilotes des actions.
- Statut de l'avancement tenant compte des statuts de la plateforme Territoires en Transitions (TETE) :

A venir	A discuter	En cours	Réalisé	En retard	En pause	Abandonné	Bloqué
---------	------------	----------	---------	-----------	----------	-----------	--------

NB : Une action qui est réalisée et qui se tient en continu est qualifiée « En cours », notamment dans le cadre des actions qui portent sur de la sensibilisation de publics et/ou d'animation.

Par ailleurs, le tableau de bord ci-après donne l'information sur le devenir de l'action, à savoir si elle fait l'objet :

- D'une suppression (action abandonnée par exemple)
 - ▶ Mention « **action supprimée** » indiquée dans le tableau de bord.
 - ▶ Cette action n'est pas reprise dans le tableau de bord de la 2^{ème} période du PCAET.
- D'un maintien pour poursuivre sa mise en œuvre les 3 prochaines années.
 - ▶ Mention « **action maintenue** » indiquée dans le tableau de bord.
 - ▶ Cette action figure dans le tableau de bord de la 2^{ème} période du PCAET.
- D'un arrêt pour donner suite à la réalisation de l'action.
 - ▶ Mention « **action terminée** » indiquée dans le tableau de bord.
 - ▶ Cette action n'est pas reprise dans le tableau de bord de la 2^{ème} période du PCAET.

De nouvelles actions sont ajoutées, avec une numérotation « xx.1 » ou « xx.2 » lorsqu'il s'agit d'une action qui découle d'une action déjà inscrite en 2023.

- ▶ Mention « **nouvelle action** » indiquée dans le tableau de bord.
- ▶ Cette action figure dans le tableau de bord de la 2^{ème} période du PCAET.



TABLEAU DE BORD | SUIVI DES ACTIONS

OR1. BATI ET EQUIPEMENTS

OR.	Strat.	N° Action	Nom de l'action (fait l'objet d'une fiche-action)			État d'avancement	
			Type	Intitulé	Priorité	Statut TETE	Point de situation
1. BATI ET EQUIPEMENTS	I.1	1	FAM	Ouvrir un Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat : Conseil Rénov'Énergie	★★★	Réalisé	<p>Action terminée Le Service Public de Performance Énergétique a ouvert en septembre 2021, prenant le nom de Conseil Rénov'Énergie.</p> <p>En 2025, pour donner suite aux évolutions réglementaires, il prend le nom de Conseil Rénov'Habitat prenant en compte à la fois les sujets de rénovation énergétique et d'adaptation du logement.</p> <p>Le service étant ouvert, cette fiche est considérée terminée. La continuité est maintenant d'accompagner la rénovation énergétique des logements privés via la convention de pacte territorial France Rénov' ».</p>

⇒ Ajout d'une nouvelle action possible pour le suivi de l'action :

1. BATI ET EQUIPEMENTS	I.1	1.1	FAM	Accompagner la rénovation énergétique des logements privés via la convention de Pacte Territorial France Rénov'	★★★		<p>Nouvelle action Durée de l'action 2021>2028</p> <p>Nouvelle action La présence d'un <i>Conseil Rénov'Habitat</i> sur le territoire permet un accompagnement des particuliers par différents outils pour la rénovation énergétique, adaptation du logement et habitat indigne également. Ces différents outils sont inscrits dans la convention du pacte territorial entre Montfort Communauté et l'ANAH.</p> <p>Durée de l'action 01.01.2025 > 31.12.2027</p> <p>Type de fiche : Bien qu'il soit porté par le SMPB pour le compte des 3 EPCI, le Conseil Rénov'Habitat repose sur la convention du pacte territorial signé par chacun des territoires avec l'ANAH.</p>
------------------------	-----	-----	-----	---	-----	--	---

1. BATI ET EQUIPEMENTS	I.1	2	FAC	Réalisation d'une étude pré opérationnelle OPAH Reformulation de l'intitulé car l'étude pré-opérationnelle a été réalisée, mais elle n'a pas été suivie de la mise en place des dispositifs cités.	★★★	Réalisée	<p>Volet OPAH : Action supprimée Les OPAH ont été remplacées par un nouveau dispositif de contractualisation : le SPRH</p> <p>Volet OPAH-RU : Action supprimée Au regard de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH, il a été politiquement fait le choix de ne pas activer le dispositif car les résultats présentaient un faible potentiel de bâtis concernés par un renouvellement urbain sur le territoire. (cf. PVD 1.1 - Une nouvelle OPAH(-RU) sur Montfort Communauté)</p>
	I.1	3	FP	SLIME : service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie		Abandonné	Action supprimée
	I.1	4	MC	Orienter les porteurs de projets vers des organismes conseil en urbanisme, paysage et environnement	★★★	En cours	Action maintenue La commission propose de considérer l'action comme réalisée et de la maintenir dans la programmation du PCAET
	I.1	5	MC	Mettre en place une ORT	★★★	En cours	Action maintenue La commission propose de considérer l'action comme réalisée et de la maintenir dans la programmation du PCAET



	I.1	6	MC	Produire une offre de logements de qualité	★★★	En cours	Action maintenue La commission propose de considérer l'action comme réalisée et de la maintenir dans la programmation du PCAET
	I.2	7	FAC	Lancer une étude d'opportunité pour la mise en place d'un Conseil en Énergie Partagé (CEP)	★★★	Réalisé	Action terminée L'étude d'opportunité a été réalisée, mais le projet de mise en place du service n'a pas abouti car aucun accord n'a été trouvé sur la répartition des financements entre communes et intercommunalités. Pour autant, le besoin demeure : les communes, les plus petites notamment, souhaitent être accompagnées car l'absence de CEP les prive d'un accompagnement technique et financier, surtout celui du SERENE (SDE 35).

⇒ Ajout d'une nouvelle action possible pour le suivi de l'action :

1. BATI ET EQUIPEMENTS	I.2	7.1	MC	Mettre en place le service de Conseil en Énergie Partagé (CEP) ou service équivalent pour accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics	★★★		Nouvelle action L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics passe par une ingénierie interne dédiée, traitant à la fois des économies d'énergie et du développement de projets de production d'énergie (lien avec le schéma directeur des énergies renouvelables et la stratégie patrimoniale de performance énergétique). Durée de l'action 2026 > 2028
------------------------	-----	-----	----	---	-----	--	--

1. BATI ET EQUIPEMENTS	I.2	8	FAC	Élaborer une stratégie patrimoniale de performance énergétique et de développement des énergies renouvelables	★★	En cours	Action maintenue Il n'y a pas de Plan Stratégique de Patrimoine mais plusieurs actions d'économies d'énergie ont déjà été réalisées. Des Plans de Sobriété ont été rédigés pour Montfort Communauté et ses communes. Durée de l'action 2026 > 2028
	I.2	9	FAC	Faire preuve d'exemplarité dans la conception et le fonctionnement des bâtiments publics, neufs ou rénovés	★★	En cours	Action maintenue Une plus grande transversalité entre les services est attendue pour le maintien de cette action. Durée de l'action Action en continu. Priorité non actualisée
	I.2	10	FAC	Fourniture en énergie verte des bâtiments publics communautaires (100%)	★★	En pause	Action maintenue L'action n'a pas été réalisée du fait de l'augmentation du coût de l'énergie au démarrage de la guerre en Ukraine, qui a encore des impacts à l'heure actuelle sur le budget. Il est proposé de maintenir l'action et d'attendre une stabilisation des coûts de l'énergie. Durée de l'action Action en continu. Priorité non actualisée
	I.3	11	FAM	Sensibiliser les entreprises à des rénovations et constructions écoresponsables	★★★	En pause	Action maintenue L'action a été partiellement réalisée. Le recrutement du TER a été complexe. 60 entreprises ont été sensibilisées à la démarche Diag-Ecoflux (Pas de retour de la CMA sur le nombre réel de Diag-Ecoflux réalisés). Remarque : Les entreprises ne sont pas très attirées par ce type de dispositifs. Celles-ci ne peuvent pas toujours prendre le temps de monter un dossier. Redirection vers les contacts de la BPI et de la CMA. Le volet sensibilisation à l'écoconstruction n'a pas eu lieu. Durée de l'action Action en pause par manque d'ETP disponible. Priorité non actualisée



	I.3	12	FAM	Encourager et accompagner la montée en compétence des métiers de la construction	★★★	En pause Action maintenue L'action a été partiellement réalisée. Le référencement est effectué désormais sur un annuaire national, et l'orientation des particuliers est réalisée par le Conseil Rénov'Habitat. En revanche, la formation des professionnels n'a pas été mise en place sur le sujet. Durée de l'action Action en pause par manque d'ETP disponible. Priorité non actualisée
--	-----	----	-----	--	-----	---



OR2. MOBILITES

En 2025, le Syndicat Bretagne Mobilité a été créé à l'échelle régionale. La gouvernance va s'organiser à cette échelle et sera déclinée au sein des bassins de mobilité qui pourront porter des projets et mobiliser des financements. Certaines actions à venir devront donc être discutées dans ce cadre.

Par ailleurs, Montfort Communauté participe aux échanges organisés dans le cadre du contrat de coopération métropolitain pour certains sujets Mobilités.

2. MOBILITES	II.1	13	FAM	Sensibiliser et mobiliser les entreprises du territoire sur leurs pratiques de mobilités	★★★	En pause	Action maintenue L'action a été réalisée. Le partenariat avec l'association Ehop covoiturage ne présente pas les résultats escomptés avec une difficulté à mobiliser les entreprises. L'action sera remplacée par l'action 1 de la thématique 1 du PMS. Durée de l'action Action en continu. Priorité non actualisée
	II.1	14	FAC	Communiquer, sensibiliser et encourager la pratique du covoiturage auprès des habitants	★	En cours	Action maintenue L'action a été partiellement réalisée avec la mise en place d'action de communication et de sensibilisation au covoiturage. Le partenariat avec l'association Ehop covoiturage va être complété par la mise en place d'un réseau de 4 lignes de covoiturage spontané. L'action est remplacée par l'action 1 et l'action 2 de la thématique 1 du PMS. Durée de l'action Action en continu. Priorité non actualisée
	II.1	15	FAC	Accompagner, développer et animer la pratique du coworking	★★★	Réalisée	Action maintenue L'action a été réalisée, les espaces de coworking fonctionnent et un 3ème espace Quai n°3 a ouvert ses portes. Durée de l'action Action en continu. Priorité non actualisée
	II.1	16	FAC	Renforcer et promouvoir les transports en commun	★	En cours	Action maintenue L'action a été réétudiée lors de la concertation du Plan de Mobilité simplifié. L'action est maintenue et remplacée par l'action non prioritaire 2 prévue à la thématique 3 du PMS (Proposer une navette entre les communes). Durée de l'action Action en continu. Priorité non actualisée

⇒ Ajout de l'intégralité du programme d'action du Plan de mobilité simplifié consultable sur la plateforme de suivi TETE.

2. MOBILITES	II.1	17	FAC	Promouvoir la pratique cyclable et les mobilités actives	★★★	Réalisée	Action maintenue L'action a été réalisée avec succès. Les prestataires partenaires ont bénéficié d'une très bonne fréquentation du service de location de VAE tout au long de l'année. Montfort Communauté a attribué 6 395 € d'aides à l'achat de VAE et de vélos classiques pour ce dispositif en 2023. Cette action est remplacée par la stratégie définie dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable Communautaire (2025), un document issu des actions 1 et 2 de la thématique 2 du PMS. Durée de l'action Action en continu. Priorité non actualisée
--------------	------	----	-----	--	-----	----------	--

⇒ Ajout de l'intégralité du programme d'action du Plan de mobilité simplifié consultable sur la plateforme de suivi TETE.

⇒ Ajout d'une nouvelle action possible pour le suivi de l'action :

2. MOBILITES	II.1	17.1	FAC	Élaborer un schéma directeur cyclable	★★★	Réalisée	Action maintenue Le schéma directeur cyclable a été élaboré et validé en novembre 2025. Il faut maintenant déployer sur le territoire. Durée de l'action SDC validé nov 2025 Priorité non actualisée
--------------	------	------	-----	---------------------------------------	-----	----------	---



	II. 1	17.2	FAC	Mise en œuvre schéma directeur cyclable	★★★	En cours	Action maintenue La stratégie de mobilité a été identifiée qu'il faut maintenant déployer sur le territoire. Durée de l'action PMS validé décembre 2023 (après 2ans) + actions en déploiement continu Priorité non actualisée
--	-------	------	-----	---	-----	----------	---

	II.1	18	FAC	Déploiement des bornes de recharge de véhicule (SDIRVE - Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges de Véhicules Électriques)	★★	En cours	Action maintenue En cours de déploiement Action maintenue Adhésion au groupement de propriétaires fonciers pour le déploiement des IRVE, via la création d'AMI par le SDE35. Le SDIRVE poursuit son déploiement sur les communes par le SDE 35. Durée de l'action Action en continu. Priorité non actualisée
	II.1	19	FAC	Élaborer une stratégie de mobilité	★★★	Réalisé	Action maintenue La stratégie de mobilité a été identifiée par la réalisation d'une étude qui a abouti à l'élaboration d'un Plan de Mobilité simplifié. Durée de l'action PMS validé décembre 2023 (après 2ans) Priorité non actualisée

⇒ Ajout de l'intégralité du programme d'action du Plan de mobilité simplifié consultable sur la plateforme de suivi TETE.

⇒ Ajout d'une nouvelle action possible pour le suivi de l'action :

2. MOBILITES	II. 1	19.1	FAC	Mise en œuvre de la stratégie de mobilité	★★★	En cours	Action maintenue La stratégie de mobilité a été identifiée qu'il faut maintenant déployer sur le territoire. Durée de l'action PMS validé décembre 2023 (après 2ans) + actions en déploiement continu Priorité non actualisée
--------------	-------	------	-----	---	-----	----------	---

2. MOBILITES	II. 1	20	FAC	Promouvoir une mobilité durable et décarbonée auprès des agents de la collectivité	★★★	En cours	Action maintenue L'action a été mise en place. Les agents bénéficient désormais de 1 jour de télétravail fixe par semaine et 4 jours flottants par mois. La commission propose de considérer l'action comme partiellement réalisée et de la maintenir dans la programmation du PCAET Durée de l'action Action en continu. Priorité non actualisée
	II. 1	21	MC	Fonds de concours mobilité pour favoriser les projets communaux durables	★	Réalisé	Action maintenue Le télétravail en vigueur le FMD en cours de déploiement Durée de l'action Action en continu. Priorité non actualisée
	II. 2	22	MC	Installer une station Bio-GNV	★★★	Réalisé	Action maintenue Le déploiement est effectif Durée de l'action depuis 2021 Priorité non actualisée
	II. 2	23	MC	Acheter un utilitaire GNV en lien avec la future station de biogaz	★★★	Réalisé	Action maintenue Le déploiement est effectif Durée de l'action 2023 Priorité non actualisée



OR3. ÉNERGIES RENOUVELABLES

3. EnR	III.1	24	FAM	Réalisation d'une planification énergétique territoriale	★★★	Réalisé	<p>Action terminée L'étude de planification énergétique territoriale a été menée en concertation avec les élu-es, les partenaires et les habitants entre 2023 et 2025. La stratégie de développement de la production d'EnR est ainsi identifiée par filière, avec un objectif de production chiffré. Un schéma directeur des énergies renouvelables a été validé en conseil communautaire du 22.09.2025 (objet des nouvelles actions n°24.1 ; 24.2 ; 24.3).</p> <p>Durée de l'action 06.2023 > 09.2025</p> <p>Priorité non actualisée</p>

- ⇒ Ajout de l'intégralité du programme d'action de la Planification Énergétique consultable sur la plateforme de suivi TETE.
- ⇒ Ajout de 3 nouvelles actions possibles pour le suivi de l'action :

3. EnR	III.1	24.1	MC	Atteindre les objectifs de production d'énergie renouvelable en s'appuyant sur les actions du schéma directeur – volet Développement des FILIERES		<p>Nouvelle action vise à déployer de manière opérationnelle les actions du schéma directeur des énergies renouvelables. 11 actions y sont inscrites dont 7 dédiées au développement des filières de production d'énergie renouvelable (éolien, solaire, méthanisation, etc.) pour lesquelles une majorité consiste à décliner les chartes existantes (charte de la méthanisation, charte éolienne par exemple).</p> <p>Durée de l'action 2025-2028</p>
		24.2	MC	Atteindre les objectifs de production d'énergie renouvelable en s'appuyant sur les actions du schéma directeur – volet ACCOMPAGNEMENT		<p>Nouvelle action vise à déployer de manière opérationnelle les actions du schéma directeur des énergies renouvelables. 11 actions y sont inscrites dont 2 dédiées à l'accompagnement au développement de projets EnR, en lien notamment avec le patrimoine bâti public.</p> <p>Durée de l'action 2025-2028</p>
		24.3	MC	Atteindre les objectifs de production d'énergie renouvelable en s'appuyant sur les actions du schéma directeur – volet GOUVERNANCE		<p>Nouvelle action vise à déployer de manière opérationnelle les actions du schéma directeur des énergies renouvelables. 11 actions y sont inscrites dont 2 dédiées à la gouvernance liée au développement des projets EnR sur le territoire, comme la proposition de prise de participation financière au capital.</p> <p>Durée de l'action 2025-2028</p>

3. EnR	III.1	25	FAC	Développer les installations photovoltaïques en ombrières, au sol ou en toiture	★★★	En cours	<p>Action maintenue L'étude de potentiel a été réalisé par le SDE35 en février 2022, puis transmis aux communes pour qu'elles s'emparent des potentialités d'équipement à déployer sur leur territoire. Des ajustements sont toujours en cours</p> <p>Durée de l'action depuis février 2022</p> <p>Priorité non actualisée</p>
	III.1	26	MC	Soutenir le développement des projets citoyens d'énergie renouvelable	★	A venir	<p>Action maintenue Action non démarrée en attente de déploiement des EnR sur le nouveau mandat post- étude de planification territoriale</p> <p>Durée de l'action </p> <p>Priorité non actualisée</p>



OR4. AGRICULTURE ET FILIERE BOIS

4. AGRI / FILIERE BOIS	IV.1	27	FAC	Évolution du dispositif d'aide à l'installation en agriculture selon des critères d'éco-conditionnalisés	★★	Réalisé	Action maintenue La DJA est en place depuis 21019. Les critères ont été revus en 2024. Durée de l'action 2019 Priorité non actualisée
	IV.1	28	FAC	Adhésion au groupement de commande Terres de Sources®	★★	En cours	Action maintenue Adhésion au groupement de commande#3 de 2021 à 2025, renouvellement groupement de commande#4 en attente des élections de 2026 Durée de l'action 2021 Priorité non actualisée
	IV.1	29	FAC	Soutien à la réalisation de diagnostics d'exploitation favorisant les transitions agro-environnementales	★★	En cours	Action maintenue Adhésion contrat territorial de l'UGVO de l'EPTB Eaux & Vilaine 2023-2025 pour les MOAA + Diag IDEA prise en charge par la CEBR Durée de l'action Depuis 2021 Priorité non actualisée
	IV.1	30	MC	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie agricole « Climat-Air-Énergie » (programme ACTE)	★★★	Réalisé	Action maintenue L'étude a été réalisée de 2022 à fin 2023. Un programme d'action est à déployer. Durée de l'action 18mois Priorité non actualisée

⇒ Ajout d'une nouvelle action possible pour le suivi de l'action :

4. AGRI / FILIERE BOIS	IV.1	30.1	MC	Mettre en œuvre le programme d'action agricole « Climat-Air-Énergie » (programme ACTE)	★★★		Nouvelle action Lors du Comice Agricole La Nouaye 2024 deux conventions de partenariat ont été signées avec la Chambre d'Agriculture : Une sur la création de la cellule foncière pour l'accompagnement du volet Installation Transmissions ; Une sur l'accompagnement des exploitations à la réalisation de 6 études pré opérationnelles à l'installation de PV solaires dans le cadre de la réhabilitation de bâti agricole. Durée de l'action 2024>2028
------------------------	------	------	----	--	-----	--	--

⇒ Ajout de l'intégralité du programme d'action de l'étude Agri-Alim consultable sur la plateforme de suivi TETE.

4. AGRI / FILIERE BOIS	IV.1	31	FP	Réaliser une étude prospective pour le développement d'une filière bois sur le territoire	★★	Réalisé	Action maintenue Réalisation d'une étude de définition d'un plan d'approvisionnement territorial en bois chaleur dans le cadre du contrat de coopération métropolitain avec les EPCI voisins du bassin de Rennes Métropole. Des ateliers sont encore en cours au cours du 2 ^{ème} semestre 2025. Une fiche-action, avec le choix politique laissé aux élu-es du mandat 2026-2032 de prioriser les actions selon les conclusions de l'étude menée dans le cadre du contrat de coopération métropolitain.
	IV.2	32	FAC	Poursuivre, pérenniser et assurer une montée en puissance des actions menées dans le cadre du programme Breizh Bocage	★★★	En cours	Action maintenue Nouvel Accord de Territoire avec l'EPTB Eaux & Vilaine en cours de définition Durée de l'action Depuis 2021 Priorité non actualisée



OR5. ÉCORESPONSABILITE

5. ECORESPONSABILITÉS	V.1 / V.2	33	FAM	Lancer le programme « Territoire Économe en Ressources » (TER)	★★★	Réalisé	Action maintenue Programme réalisé sur le périmètre des 3 EPCI breilliens du SMICTOM Centre Ouest. Problématiques RH au cours du programme qui a induit une prolongation de la durée initiale globale. Recrutement de 2 ETP spécialisés. Durée de l'action 2021 > 2024. Priorité non actualisée
	V.2	34	MC	Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT)	★★★	Réalisé	Action maintenue Programme depuis 2017 jusqu'à la fin du mandat en cours. Durée de l'action 2017 > 2026. Priorité non actualisée
	V.2	35	MC	Création d'un lieu citoyen éco-responsable (tiers-lieu)	★	Abandonné	Action supprimée Choix politique suite développement de l'association Céhapi. Durée de l'action en continu. Priorité non actualisée
	V.3	36	FAC	Inciter les associations à engager une démarche éco-responsable	★	En pause	Action maintenue Co-construction du guide à destination des acteurs associatifs, avec les services communautaires dédiés au Sport, la Culture et la Vie associative des 3 EPCI. ► Choix politique de mettre à l'arrêt la finalisation du guide et sa diffusion, au regard du contexte économique de 2025 pour les structures associatives. Report de l'action, notamment de la 2 ^{ème} phase de l'action consacrée à la mise en place des critères d'éco-conditionnalités applicables lors de l'attribution des subventions. Calendrier à réinterroger avec les élu-es du mandat 2026-2032 pour la création / diffusion du guide. Durée de l'action juillet 2023 > juin 2025 Priorité non actualisée
	V.3	37	FAC	Élaborer une politique d'achat éco-responsable	★★★	En cours	Action maintenue Adhésion RESECO, pas de politique d'achat éco-responsable. Elaboration de marchés pour du mobilier en réemploi (en 2025 EAJE), pour les repas en « bio » des crèches, par exemple. Et valorisation des achats répondant à la loi AGECE. Durée de l'action juin 2023 > 2028. Priorité non actualisée
	V.3	38	FAC	Définir une stratégie de tourisme durable sur le territoire de « Destination Brocéliande »	★★	Abandonné	Action maintenue Étude effectuée à l'échelle de la Destination Brocéliande pour la période 2021-2025 + Étude effectuée à l'échelle de l'EPCI : 2021-2026. Report sur la stratégie Touristique de MC. Durée de l'action 2022 > 2025. Priorité non actualisée
	V.3	39	MC	Intégrer des critères se rapportant aux objectifs du PCAET dans le cadre des délégations de services publics (DSP)	★★★	Abandonné	Action maintenue Dans le cadre du mandat actuel pas de suivi de l'action > report au mandat 2026-2032 ET de fusionner avec la fiche action 37 sur les achats et la commande publique durable. Durée de l'action 2022 > 2025. Priorité non actualisée
	V.4	40	FAC	Pérenniser les actions de prévention des déchets menées par les EPCI et lancer le nouveau Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	★★★	Réalisé	Action terminée Le SMICTOM Centre Ouest a élaboré son PLPDMA pour la période 2023-2029. Il faut maintenant suivre le déploiement des actions qui y sont inscrites.



⇒ Ajout d'une nouvelle action possible pour le suivi de l'action :

5. ECOPRESO	V.4	40.1	FAC	Contribuer à la réduction des déchets par le suivi des actions de prévention des déchets menées par l'EPCI	★★★		Nouvelle action Assurer la dynamique et le suivi des actions de prévention des déchets portées par l'EPCI. (Broyage DV, CL ...) Durée de l'action 2024>2028
----------------	-----	------	-----	--	-----	--	---

5. ECOPRONICA	V.4	41	MC	Création d'une recyclerie	★★	En cours	Action maintenue L'EPCI poursuit la mise en œuvre de l'action Couches Lavables (démarrée en 2015). Le SMICTOM Centre Ouest a élaboré son PLPDMA pour la période 2023-2029. Durée de l'action 2015 > 2029 Priorité non actualisée
------------------	-----	----	----	---------------------------	----	-----------------	---

OR6. ADAPTATION ET RESILIENCE

6. ADAPTATION ET RESILIENCE	VI.1	42	FAC	Stratégie territoriale consacrée à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques dans le cadre des contrats territoriaux de bassin versant	★	En cours	Action maintenue L'UGVO de l'EPTB Eaux & Vilaine achève son 1 ^{er} Contrat Territorial de BV 2023-2025. Un nouvel Accord de Territoire est en cours d'élaboration pour le prochain contrat 2025-2028. Durée de l'action 2025 > 2028 Priorité actualisée ★★★
	VI.1	43	MC	Favoriser la nature en ville, créer des îlots de fraîcheur, végétaliser les zones urbaines	★★	En cours	Action maintenue Statut modifié en MC, plusieurs études en cours portées par des prestations externes + Attente ABI Durée de l'action 2025 > 2028 Priorité actualisée ★★★
	VI.1	44	MC	ZAC de la Gare : être exemplaire en termes d'aménagement urbain	★★★	En pause	Action maintenue Priorité non actualisée
	VI.1	45	MC	Promouvoir un urbanisme respectueux de l'environnement et limiter l'impact de l'urbanisation. Prioriser le renouvellement urbain, la dynamisation des centres-bourgs et limiter la consommation d'espaces agricoles. S'acculturer à l'aménagement durable.	★★★	En cours	Action maintenue Priorité non actualisée
	VI.2	46	FAC	Créer un observatoire Reformuler en : Informer sur la qualité de l'air	★	Réalisé	Action maintenue Proposition d'une publication d'articles de sensibilisation sur le site internet communautaire, sur la base des données publiées par Air Breizh (et éventuellement en appui du site POLLENS pour les polluants allergisants). Cela ne confère plus le caractère d'observatoire à l'action > Reformulation de l'intitulé Par ailleurs, le Syndicat mixte du Paus de Brocéliande, via le Contrat Local de Santé et le <i>Conseil Renov'Habitat</i> , a mis en place une action de sensibilisation sur le radon, avec une opération de mesures au sein des logements. Durée de l'action 2025 > 2028 Priorité non actualisée
	VI.3	47	MC	Favoriser et préserver la biodiversité	★★★	A venir	Action maintenue Candidature ABI Durée de l'action 2025-2028 Priorité non actualisée
	VI.3	48	MC	Favoriser et préserver la biodiversité : Plantations d'arbres à Breteil	★★★	En cours	Action maintenue Jardins du Presbytère + Travaux reméandrage EPTB Durée de l'action Priorité non actualisée



OR7. GOUVERNANCE

7. GOUV/EVAL	VII. 1	49	FAC	Mise en œuvre d'une gouvernance locale Climat Air Énergie Reformuler en : Organiser et mobiliser la gouvernance locale pour le suivi du PCAET	★★★	Réalisé	Action maintenue Au sein de l'EPCI, les instances dédiées au PCAET sont mobilisées (Commission DDTE, Eau et Réunion des Délégués du SMICTOM), Bureau communautaire, Conseil communautaire) > Reformulation de l'intitulé. Durée de l'action 2025 > 2028 Priorité non actualisée
	VII. 1	50	FAM	Gouvernance : Renforcer la coopération entre les trois EPCI du pays de Brocéliande dans la mise en œuvre de leur PCAET Reformuler en : Renforcer la coopération entre les trois EPCI du pays de Brocéliande dans la mise en œuvre de leur PCAET et en assurer la gouvernance	★★★	Réalisé	Action maintenue Une convention de partenariat est établie entre les 3 EPCI. Elle formalise les rôles et le chemin décisionnel pour ce qui relève de l'avancement des actions mutualisées et de la « vie du PCAET ». Une instance dédiée a été créée : le Comité Restreint. > Reformulation de l'intitulé La mobilisation de cette instance est à rediscuter avec les élus du mandat 2026-2032 pour identifier un format adéquat. Durée de l'action 2025 > 2028 Priorité non actualisée
	VII. 2	51	FAC	Mettre en œuvre des animations territoriales et de sensibilisation sur le climat, l'air et l'énergie	★★★	En cours	Action maintenue Les différents acteurs et partenaires de la transition écologique et énergétique proposent des animations sur le territoire, en complément des actions de sensibilisation portées par l'EPCI. Durée de l'action 2025 > 2028 Priorité non actualisée
	VII. 2	52	MC	Défi « Cap ou Pas Cap » : Accompagner au changement de pratique	★★★	Abandonné	Action supprimée Remplacement par l'évènement « Effet Papillon » intégré au Comice Agricole tous les 2 ans ⇒ Intégrée à l'action 51 Durée de l'action 2020>2021 Priorité non actualisée
	VII. 2	53	MC	Éducation à l'environnement et sensibilisation des publics : Elargir les actions à tous les publics	★	Abandonné	Action supprimée Intégrée à l'action 51 Durée de l'action 2023 > 2028 Priorité actualisée ★★★
	VII. 2	54	MC	Étudier la mise en place d'un budget participatif afin de soutenir les projets citoyens	★	A discuter	Action maintenue Durée de l'action juin 2023 > 2028 Priorité non actualisée

ACTUALISATION DES FICHES ACTIONS

L'évolution opérationnelle de l'action durant les trois premières années du PCAET a conduit à une mise à jour du contenu de la fiche.

Les actions dont le contenu a significativement évolué, depuis l'approbation du PCAET en février 2023, sont en cours de réécriture par les services de la collectivité, en vue de leur appropriation par les élu-es du mandat à venir pour la période 2026-2032. Cette actualisation de fiches constituera une annexe remise ultérieurement.

Si l'action n'a pas fait l'objet de modification dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du PCAET, son contenu reste celui validé lors de l'approbation du PCAET en 2023.

Pour rappel, le programme d'actions ayant été coconstruit avec les 2 autres EPCI, dans le cadre des fiches actions communes (FAC), chaque fiche comporte la description de l'action telle qu'elle sera menée par l'EPCI ; cette partie descriptive s'intitule « contributions de l'EPCI xx ».

Dans l'annexe seules les contributions de Montfort Communauté sont présentées.



BILAN PAR ORIENTATION

OR 1 – BATI ET EQUIPEMENTS

Intitulé de l'orientation : La performance énergétique du parc bâti et des équipements : une priorité pour réduire rapidement et efficacement les besoins en énergie et les émissions de GES

Sur cette orientation, l'analyse de la mise en œuvre des actions met en évidence une dynamique globalement positive, malgré des ajustements rendus nécessaires par l'évolution des cadres réglementaires (cas notamment du SPPEH devenu SPRH).

Sur les huit actions inscrites à l'OR1, **quatre ont été pleinement réalisées**, parmi elles :

- L'ouverture du **Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat**, opérationnel depuis septembre 2021, constitue un axe structurant de l'action communautaire en matière d'habitat.
- L'**exemplarité** en matière de construction et de rénovation des **bâtiments publics** s'est également concrétisée par la réalisation d'équipements emblématiques, tels qu'un EAJE, la réhabilitation du bâti de la gendarmerie de Montfort-sur-Meu et les aménagements techniques liés aux certificats d'économie d'énergie (calorifugeage, robinet thermostatiques, mousseurs, pommeaux douches, relamping...).
- L'**étude d'opportunité** relative à la mise en place d'un **Conseil en Énergie Partagé** a été réalisée. Il s'agissait là de la 1^{ère} phase du projet découlant dans un 2^{ème} temps à la mise en place du service. Cependant l'action n'a pas pu aboutir à un déploiement complet.
- La **stratégie patrimoniale** de performance énergétique des bâtiments publics demeure en cours d'élaboration et nécessitera à court terme un appui technique renforcé en lien avec le CEP ou service équivalent.

Certaines actions ont connu une évolution de périmètre, notamment l'OPAH et l'OPAH-RU, réorientées à la suite de la transformation du SPPEH en Service Public de la Rénovation de l'Habitat.

Deux actions, relatives à l'**accompagnement des entreprises** et à la montée en compétence des acteurs de la construction, ont été temporairement suspendues en raison de contraintes de ressources humaines, tandis que l'action SLIME est restée à l'état de fiche-projet.



Ce bilan atteste d'un engagement réel et structuré en faveur de la transition énergétique du territoire, tout en soulignant les besoins d'appui, d'ingénierie et de coordination nécessaires à la poursuite et à l'achèvement de l'ensemble des actions prévues.

Dans cette continuité, les trois prochaines années du PCAET verront l'ouverture d'un nouveau cycle d'interventions, orienté vers la consolidation et l'opérationnalisation des dispositifs engagés notamment avec les travaux de réhabilitation de l'Hôtel Communautaire.



OR 2 – MOBILITES

Intitulé de l'orientation : Réduire la dépendance à la voiture et à la mobilité carbonnée

L'orientation Mobilités constitue, à ce stade du bilan, la composante du PCAET la plus avancée en nombre d'actions engagées ou réalisées. Le levier majeur est la présence d'un chargé de mission mobilité dédié à cette compétence : la collectivité a été lauréate de plusieurs appels à projet ou d'appels à manifestation d'intérêt qui ont permis de cofinancer le poste (TENMOD et AVELO3), ainsi que des financements pour les projets opérationnels (Fond Vert PCAET). Les trois premières années ont permis d'installer des dispositifs concrets, de structurer une stratégie d'ensemble grâce au Plan de mobilité simplifié (PMS) et de faire émerger une dynamique de territoire autour de la mobilité durable. Les avancées restent toutefois contrastées selon les axes, et plusieurs chantiers importants doivent encore être approfondis.



Le covoiturage progresse grâce à l'émergence d'un nouveau service, les lignes de **covoiturage spontané Covoit'go**, qui sont aussi des projets réalisés par Brocéliande Communauté et reliant les 2 territoires entre eux, de Maxent à Montfort-sur-Meu, en passant par Plélan-le-Grand, Saint-Péran et Iffendic.

L'élaboration concertée du **Schéma Directeur Cyclable** Communautaire a permis d'identifier les liaisons cyclables à développer sur le territoire communautaire et de les hiérarchiser en fonction des enjeux et des intérêts définis dans le cadre de l'étude. Ce schéma permet également de cibler les services vélos à déployer.

Dans ce cadre, la véloroute **régionale V6** a été intégrée au Schéma Directeur Cyclable. Les réflexions pré-opérationnelles relatives à la finalisation de ce projet, qui traverse le territoire communautaire d'est en ouest, sont aujourd'hui bien avancées. Que ce soit pour la liaison de Saint-Maugan (Saint-Méen-Montauban) vers Iffendic ou pour celle de Talensac vers Cintré (Rennes Métropole), les tracés sont désormais bien définis et devraient pouvoir se concrétiser à partir de 2026.

L'adhésion au groupement départemental, piloté par le SDE 35, pour le **déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques** (SDIRVE), renforce par ailleurs la cohérence territoriale en matière de mobilité électrique. La collectivité consolide également son exemplarité avec l'introduction du forfait mobilité durable et l'extension du télétravail.

Enfin, la présence de plusieurs services publics de proximité (France Services, relais petite enfance, point accueil emploi) marque le soutien à la **démobilité** des habitants et constitue une base solide pour les années à venir.

Plusieurs actions ont été réalisées au niveau stratégique, notamment l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié et le Schéma Directeur Cyclable mais nécessitent maintenant une traduction opérationnelle plus systématique, pour passer de l'intention à la mise en œuvre concrète. La **mobilité des entreprises sur leurs pratiques de mobilité** n'a été qu'effleurée et reste en pause. Son relancement devra s'appuyer pleinement sur l'action du PMS pour devenir effective et structurée.

Le territoire bénéficie désormais d'un **socle solide** pour aborder la 2nde période du PCAET avec une **dynamique bien engagée**. Les années 2026-2028 devront transformer cette base en accélération opérationnelle, afin de **consolider durablement les mobilités décarbonées** sur l'ensemble du territoire.

La structuration du PMS offre un cadre de pilotage clair pour synchroniser les actions, relancer celles en pause et renforcer la cohérence entre collectivités, opérateurs et habitants. La poursuite du maillage cyclable permettra d'ailleurs d'amplifier les changements de pratiques déjà perceptibles.



OR 3 – ÉNERGIES RENOUVELABLES

Intitulé de l'orientation : Les énergies renouvelables : vers un territoire autonome et peu émetteur en 2050

La période 2023-2025 a permis de structurer de manière significative la stratégie territoriale en matière d'énergies renouvelables. L'étude de planification énergétique, menée conjointement à l'échelle des trois intercommunalités du pays de Brocéliande (échelle cohérente avec le périmètre du diagnostic du PCAET) a représenté une étape déterminante. Cette démarche partagée, soutenue par une subvention de l'ADEME attribuée à chaque territoire, a abouti à la validation en juin 2025 d'un **schéma directeur des énergies renouvelables** et de sa feuille de route opérationnelle. Le document fixe un cadre commun pour le développement des principales filières (solaire, éolien, méthanisation, géothermie, notamment avec l'appui de chartes existantes), précise les modalités d'accompagnement des projets liés au patrimoine bâti et identifie des orientations de gouvernance, incluant la possibilité d'une participation financière au capital de projets locaux.

Parallèlement à cette structuration stratégique :

- Un **projet photovoltaïque** en ombrière a été installé en 2023 sur Breteil, sur le parking de l'agence départementale du CD35 ;
- Une **convention** a été mise en place en 2024 avec **la Chambre d'Agriculture de Bretagne** permettant de faciliter la création de **petites centrales PV sur toitures agricoles** des exploitations de Montfort Communauté
- Une étude d'opportunité de déploiement d'une **boucle d'autoconsommation collective en ZAE** a été initié en 2021.

Le bilan à mi-parcours met également en évidence certaines limites. Le rythme de déploiement reste inférieur aux objectifs identifiés dans le schéma directeur, notamment pour les filières nécessitant des procédures de concertation, d'autorisation ou d'intégration territoriale plus complexes. Au-delà de l'identification de **zones d'accélération des énergies renouvelables par les communes**, l'appropriation par les acteurs économiques et les habitants doit également être renforcée, tout comme l'implication des collectivités concernées à intégrer les comités de projet.

La période 2026-2028 devra permettre la mise en œuvre effective des orientations du schéma directeur, afin d'atteindre un niveau de production renouvelable conforme aux objectifs fixés. Les outils stratégiques sont désormais opérationnels et la coopération avec les partenaires énergétiques est consolidée. L'enjeu majeur sera d'engager une accélération du déploiement opérationnel : développement élargi du photovoltaïque, accompagnement structuré des porteurs de projets, appui aux filières en montée en puissance, consolidation des dispositifs de gouvernance partagée et suivi renforcé des productions d'énergie.



Ce bilan met en évidence un **contexte national et économique en forte évolution**, complexifiant le développement des projets photovoltaïques. Les récentes évolutions réglementaires ont modifié les modèles de portage, notamment avec la limitation des guichets ouverts à 100 kWc et le recours accru aux appels d'offres, plus exigeants sur les plans technique, contractuel et financier.

Ces changements **impliquent le recours à des agrégateurs**, une adaptation aux signaux de marché et une exposition accrue aux fluctuations économiques, tandis que la baisse d'environ 30 % des tarifs d'achat fragilise l'équilibre financier des projets. **Les trajectoires deviennent ainsi plus incertaines, avec des phases d'études renforcées pouvant conduire à des ajustements, voire à des abandons.**

Dans ce contexte, **l'autoconsommation collective** constitue un levier clé pour **sécuriser** les projets de petite et moyenne puissance. **Malgré les contraintes, la collectivité pourra poursuivre le développement des énergies renouvelables en menant des études de faisabilité, afin de consolider des projets robustes et conformes aux obligations réglementaires sur la période 2026-2028.**



OR 4 – AGRICULTURE ET FILIERE BOIS

Intitulé de l'orientation : *L'agriculture et la filière bois : piliers fondamentaux de la transition écologique du territoire*

Le 1^{er} cycle de mise en œuvre du PCAET a permis à Montfort Communauté **d'amorcer une dynamique structurante en matière d'agriculture et d'alimentation**, notamment à travers le déploiement d'une étude Agri-Alim. Cette démarche a permis d'articuler les enjeux agricoles locaux, à l'échelle du bassin de vie communautaire, avec les pratiques de consommation alimentaire du territoire, en posant les bases d'une **approche intégrée des transitions agricoles et alimentaires**. L'étude a abouti à un programme de 7 actions, finalisé en 2024, qui a donné lieu au déploiement de deux conventions de partenariat avec la Chambre d'Agriculture.



Cette dynamique s'appuie également sur un **dispositif financier en place depuis 2019**, visant à encourager **l'installation de jeunes agriculteurs** sur le territoire. Cette aide, d'un montant maximal de 5 000 € par bénéficiaire, comprend un soutien à l'installation ainsi qu'un accompagnement post-installation sur une durée de trois ans, sous conditions. Elle vise à **faciliter la création ou la reprise d'exploitations agricoles**, à rompre l'isolement des nouveaux installés et à encourager des pratiques plus durables, notamment par le recours à des formations, diagnostics ou prestations de conseil intégrant des objectifs de réduction de l'impact environnemental. En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à valoriser le soutien de la collectivité et à ouvrir leur exploitation au public au moins une fois par an pendant la durée de la convention.

Par ailleurs, la collectivité est engagée dans le **programme Breizh Bocage**, via **le transfert de la compétence GEMAPI à l'EPTB Eaux & Vilaine**, qui en assure le portage et l'animation à l'échelle des bassins versants. Ce programme constitue un levier structurant pour la préservation des paysages, de la biodiversité et de la ressource en eau, tout en contribuant à **l'atténuation du changement climatique**. Les actions menées ont permis d'amorcer une dynamique de restauration et de création de linéaires bocagers sur le territoire. La période à venir devra permettre de pérenniser ces actions et d'en assurer une montée en puissance, en consolidant l'animation auprès des exploitants agricoles, en renforçant l'accompagnement technique et financier des projets, et en inscrivant durablement le bocage comme un élément structurant des systèmes agricoles et des politiques d'aménagement du territoire.

Une autre avancée notable concerne l'implication de la collectivité dans la démarche **Terres de Sources**, avec une intégration successive aux 3^{èmes} puis 4^{èmes} groupements de commande et la signature d'une convention permettant la prise en charge partielle des audits agricoles. Si cette dynamique reste encore modeste en termes d'impact global, elle constitue une base à consolider et à élargir lors de la prochaine phase du PCAET.

Enfin, s'agissant de la **filière bois**, aucune étude prospective n'a été pilotée directement par Montfort Communauté, celle-ci ayant été menée à l'échelle plus large du bassin métropolitain (Contrat de Coopération Métropolitain). La collectivité dispose toutefois d'un diagnostic territorial élargi, qui pourra être analysé et décliné localement par les élu·es du mandat 2026-2032, afin d'identifier les recommandations les plus pertinentes à mettre en œuvre à l'échelle communautaire.



OR 6 – ADAPTATION ET RESILIENCE

Intitulé de l'orientation : Le territoire face aux nouveaux enjeux : répondre aux défis de l'adaptation et de la résilience

Après trois ans de mise en œuvre, l'orientation « **Adaptation et résilience** » a donné lieu à des actions concrètes, principalement axées sur la préservation des milieux aquatiques. Elle s'appuie sur des engagements initiés depuis 2019, dans le cadre du transfert de compétence de la GEMAPI, avec une montée en maturité progressive des outils, des acteurs du territoire.



Les interventions en faveur de la **qualité de l'eau et des milieux aquatiques** constituent un point fort de 2023-2025. Portées par les syndicats d'eau (**EPTB Eaux et Vilaine et CEBR**), elles ont permis des actions visibles et opérationnelles : plantations bocagères dans le cadre du programme Breizh Bocage, reméandrage de cours d'eau, réaménagements favorables aux milieux aquatiques et actions de sensibilisation. Ces initiatives contribuent directement à l'adaptation du territoire face aux effets du changement climatique.

Cependant, certaines thématiques ont été peu ou partiellement traitées, notamment **la préservation de la biodiversité et la qualité de l'air**, en raison de contraintes de moyens humains et organisationnels. La surveillance de l'air étant déjà largement couverte à l'échelle régionale par **Air Breizh**, l'action communautaire pourrait se concentrer sur la diffusion des données auprès des habitants pour renforcer la prévention et la sensibilisation.

Pour la biodiversité, Montfort Communauté prévoit de structurer sa démarche via un **Atlas Intercommunal de la biodiversité**. Plusieurs initiatives de renaturation, jardins partagés ou réhabilitation d'espaces verts ont été réalisées sans cadre global. L'Atlas permettra de mieux connaître le territoire et de sécuriser la protection de la biodiversité par des OAP en urbanisme ou des pré diagnostics écologiques lors de travaux, tout en assurant le lien avec les trames vertes, bleues et noires dans les documents d'urbanisme (PLUI, SCoT).

Le **renouvellement du mandat communal** offre l'opportunité de **renforcer le dialogue** avec les élu-es et citoyens, et de promouvoir des projets de végétalisation, d'îlots de fraîcheur et de préservation de la biodiversité en ville, soutenus par des actions de formation sur ces enjeux, contribuant ainsi à la **réflexion globale sur le plan climat**.

Enfin, la période 2023-2025 met en évidence **un manque d'actions définies sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, ainsi que sur la séquestration carbone**. Peu d'initiatives ont été engagées pour réduire les émissions locales ou renforcer le stockage de carbone dans les sols, les espaces boisés ou agricoles. **La prochaine phase du PCAET devra intégrer ces enjeux**, afin de compléter le volet résilience par des mesures concrètes contribuant à l'atténuation et à la neutralité carbone du territoire.

OR 7 – GOUVERNANCE

Intitulé de l'orientation : Une gouvernance efficace et une évaluation régulière pour un territoire agile

Gouvernance politique

> A l'échelle de chaque EPCI

- Pour Montfort Communauté, les objectifs du PCAET sont globalement atteints, avec des réussites notables (schéma directeur des énergies renouvelables, Plan de Mobilité Simplifié et Schéma Directeur Cyclable, etc), avec une ingénierie en progression au sein des services et une transversalité établie. Cependant, certains dispositifs structurants restent en échec, notamment le CEP.
- La prise de décision est plus réactive lorsqu'elle se déroule au niveau communautaire, où les actions sont réellement portées et arbitrées.

> Mutualisée entre les 3 EPCI

- La gouvernance politique à 3 EPCI montre des limites : divergences d'orientations, poids variable de la transition écologique dans les politiques des 3 EPCI
- Les instances actuelles (comité restreint, comité technique) favorisent le suivi, mais ne permettent pas une gouvernance opérationnelle fluide à trois.



Pilotage technique mutualisé

La gouvernance du PCAET a été organisée de manière mutualisée entre les trois EPCI, ce qui a permis une **structuration commune** et un **partage des compétences**. Entre 2021 et l'approbation du plan en février 2023, l'équipe technique a assuré un fonctionnement coordonné et concerté.

À partir de 2023, des évolutions dans les ressources humaines ont modifié cette organisation, entraînant une réduction de l'implication conjointe entre les trois partenaires et une différenciation progressive des modes de fonctionnement entre les territoires, ce qui a complexifié la coordination et limité la poursuite de la mutualisation.

Points positifs et leviers d'efficacité

- Montée en compétences : le travail en trinôme a permis d'enrichir les connaissances et les savoir-faire grâce aux compétences techniques et organisationnelles des chargées de mission, notamment sur des thématiques encore nouvelles pour certains EPCI (planification énergétique, EnR, etc.).
- Sécurisation de la démarche : la conduite collective du projet par les trois EPCI a permis un partage des responsabilités, une concertation sur les aspects techniques et stratégiques, ainsi qu'un appui mutuel entre les partenaires.
- Complémentarité et entraide : la répartition des tâches selon les compétences et appétences de chacun a renforcé l'efficacité collective. L'organisation coordonnée de visites de sites EnR, la rédaction commune du guide « associations éco-responsables » ou la coanimation des formations des élus ont démontré la pertinence de cette coopération.
- Mutualisation des productions : la corédaction de supports et la production d'outils communs ont permis des gains de temps importants et une harmonisation des pratiques.
- Vision croisée et auto-ajustement : les échanges réguliers ont permis de bénéficier d'un regard extérieur, d'ajuster les méthodes de travail et d'améliorer la qualité des livrables.
- Renforcement de la dynamique territoriale : la mise en œuvre de la démarche sur trois EPCI a donné une plus grande visibilité aux actions et renforcé la crédibilité auprès des partenaires institutionnels (ADEME, Région Bretagne, SDE35, SMICTOM, etc.).
- Réactivité et soutien collectif : la coopération entre territoires a permis de trouver rapidement des solutions grâce au partage d'expériences, de conseils et de réseaux.



Limites et points de vigilance

- Évolutions des ressources humaines : les changements de personnels au sein des équipes techniques ont entraîné une perte de continuité et un désengagement progressif dans le partenariat à trois, réduisant la dynamique collective initiale.
- Différences d'organisation et de gouvernance : les différences entre les trois territoires, tant dans les modes de pilotage que dans les rythmes de travail ou les positionnements dans les organigrammes, complexifient la coordination.
- Décision collective plus lente : la nécessité de trouver un accord commun peut retarder certaines validations, en particulier lors des arbitrages politiques.
- Contraintes de calendrier : la synchronisation des plannings institutionnels (commissions, bureaux, conseils communautaires) engendre parfois des décalages dans les échéances.
- Mise en œuvre politique différenciée : bien que la stratégie globale du PCAET soit partagée, la traduction opérationnelle varie selon les priorités locales et la mobilisation politique propre à chaque EPCI.
- Facteur humain déterminant : la réussite du PCAET s'appuie sur l'engagement des acteurs impliqués. La solidité du partenariat se renforce grâce à la motivation, à la confiance et à la coopération entre les personnes mobilisées.

La gouvernance mutualisée du PCAET a constitué, sur le plan stratégique, un levier pour le lancement des projets communautaires et l'optimisation des ressources économiques, techniques et humaines. Le passage en phase opérationnelle conduit à réinterroger cette organisation, dans la mesure où cette étape relève davantage de choix propres à chaque collectivité et offre moins de possibilités de mutualisation des moyens. Les limites identifiées précédemment restreignent l'optimisation du fonctionnement futur des PCAET des trois territoires.

Il est proposé de maintenir et de favoriser la collaboration entre les collectivités, dans un cadre plus souple, permettant à chacune de conserver ses marges de manœuvre ainsi que la maîtrise de son calendrier et de ses moyens.

Perspectives d'évolution

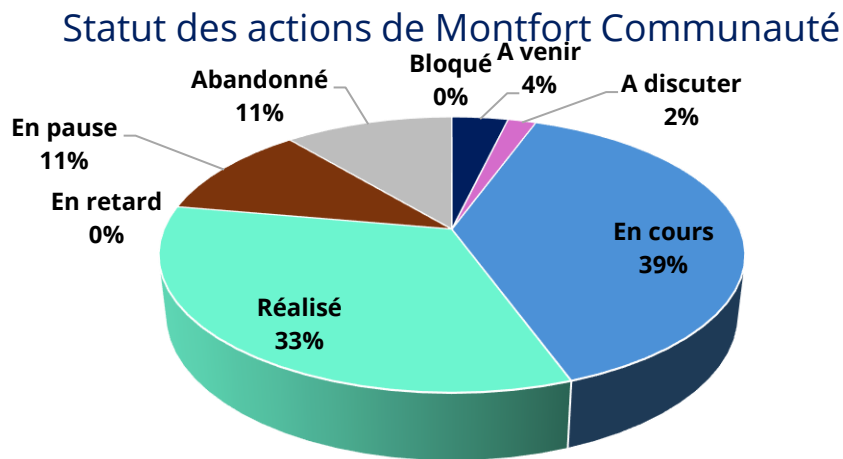
- Les futurs objectifs nécessitent un pilotage recentré dans chaque EPCI, mieux adapté aux priorités locales et aux projets de territoire.
- Des temps collectifs ponctuels entre les 3 EPCI (séminaire annuel, avec des retours d'expérience communs) permettraient de garder une cohérence entre les 3 territoires, sans alourdir le pilotage.
- L'implication des élus communautaires et des partenaires devra être marquée (via des COPIL élargis ou des groupes de travail ciblés ?).
- Maintien d'un cadre de travail commun strictement technique, formalisé par une convention révisée et sécurisé dans le temps.



BILAN GLOBAL

Les orientations ont été déclinées en 54 actions dont l'avancement, après 3 années de mise en œuvre opérationnelle du PCAET, se répartit comme suit :

A venir	A discuter	En cours	Réalisé	En retard	En pause	Abandonné	Bloqué
2	1	21	18	0	6	6	0



L'avancement des actions menées par Montfort Communauté est plutôt significatif 72% des actions inscrites ont fait l'objet d'une opérationnalité au cours des trois premières années du PCAET, dont 33% d'entre-elles sont réalisées/finalisées.

Concernant les 22% d'actions non démarrées, qui sont « en pause » ou « abandonné », il s'agit d'actions qui ont connu des rebondissements de différentes formes :

- Évolutions réglementaires au niveau national ;
- Arbitrage financier important au regard du contexte économique ;
- Inadéquation de l'action au regard des besoins du territoire ou des compétences de la collectivité qui ont évolués entre le dépôt du PCAET pour instruction avant son approbation.

Les orientations du PCAET comprennent des actions majeures que Montfort Communauté met un point d'honneur à mettre en place et à valoriser dans ses documents de planification et de déploiement auprès des publics cibles. Parmi ces actions, déployées ou en cours de déploiement, il y a :

- L'articulation des actions avec le Projet de Territoire Communautaire
- Le déploiement du service de Conseil Renov'Habitat
- Le déploiement du programme « Petites Villes de Demain »
- L'opération de revitalisation du territoire
- La finalisation du Projet Alimentaire Territorial et le déploiement des actions agricoles
- Le déploiement des actions du Plan de Mobilité Simplifié
- Le déploiement des actions du Schéma Directeur Cyclable
- Le déploiement des actions de production d'énergie renouvelables
- Le déploiement du Schéma de Développement Touristique
- Le déploiement de la Convention Territoriale Globale
- Le déploiement du Contrat Local de Santé
- Le déploiement des actions du programme « Territoire Économies en Ressources »



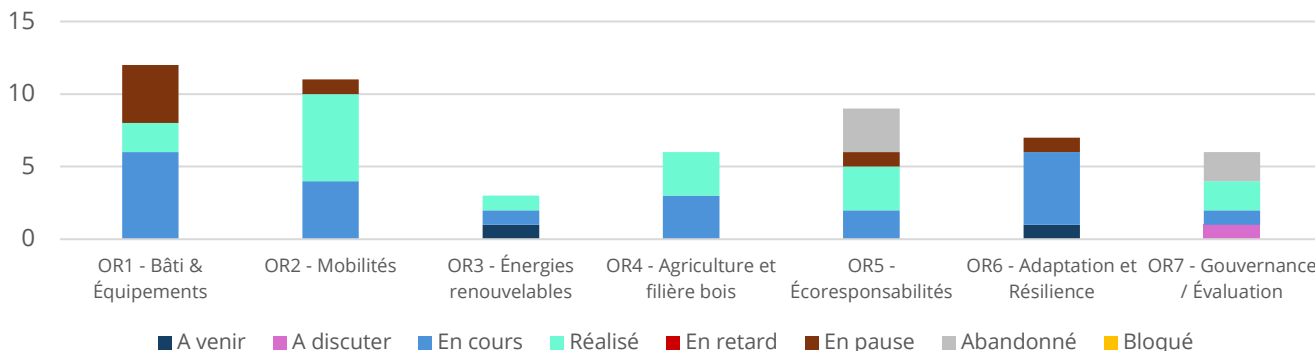
A mi-parcours des 6 années du PCAET, l'analyse de l'avancement des 54 actions du PCAET met en évidence une évolution progressive du programme entre les deux périodes. Cette évolution se manifeste à 3 niveaux :

- Nombre total d'actions inscrites (54 actions en 2023-2026 > 78 actions en 2026-2028) ;
- La manière dont elles se répartissent selon les orientations stratégiques du PCAET ;
- La nature des fiches actions qu'elles soient individuelles, communes ou mutualisées.

État d'avancement des actions par orientation

- OR1,2,4,5 et OR7 > orientations avec 100% d'actions démarrées ;
- OR3 et OR6 > 80% d'actions démarrées.

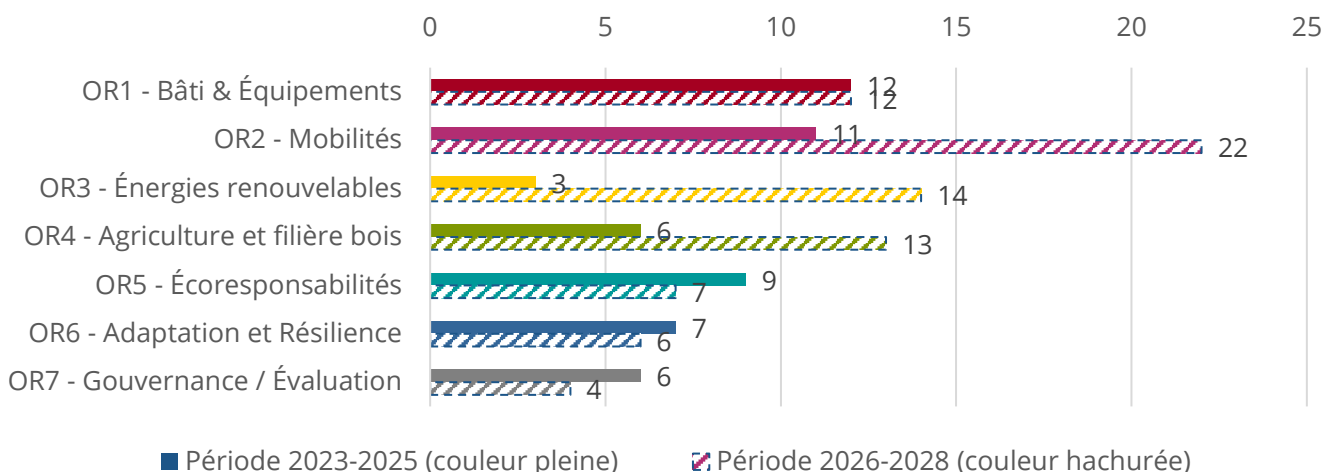
Évolution des actions par orientation par statuts



Évolution du nombre d'actions entre 2023-2025 et 2026-2028 par orientation

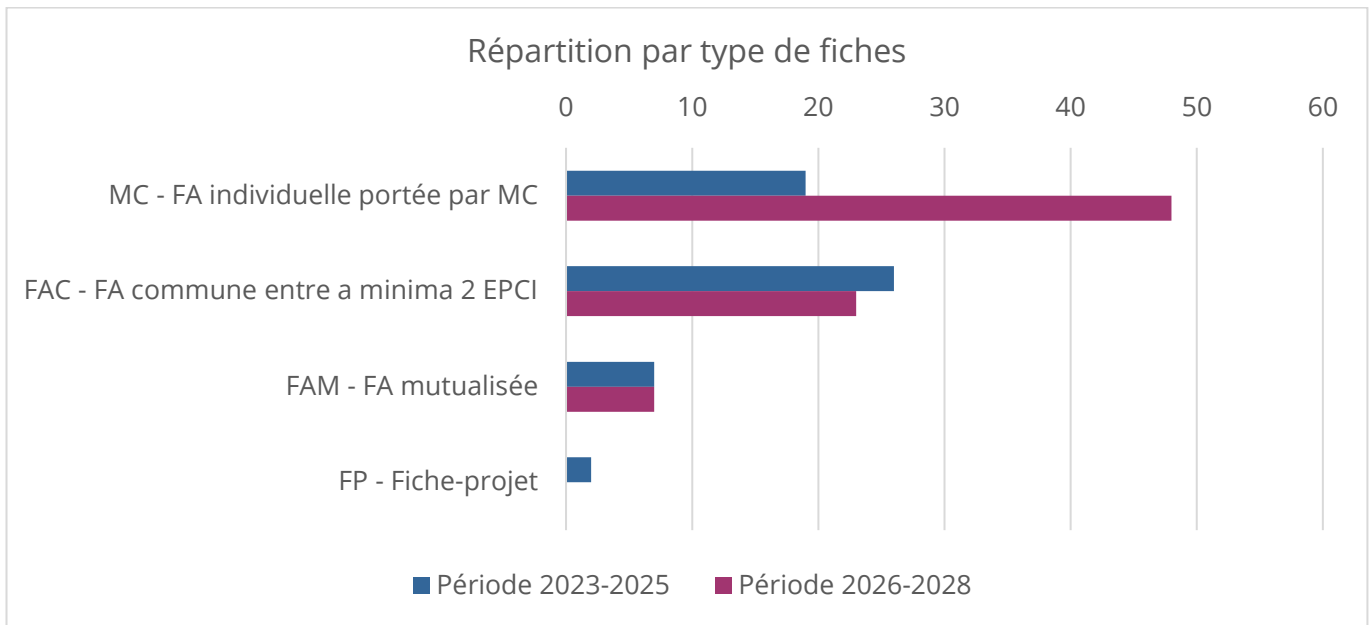
- L'OR 1 opère des mouvements d'action internes mais le nombre reste constant entre les deux périodes.
- L'OR2 double le nombre d'actions car elle intègre les actions des deux programmes : PMS et SDC.
- L'OR3 déploie les actions de l'étude de planification énergétique territoriale qui donne lieu à un programme d'action de Schéma Directeur des Énergies.
- L'OR4 déploie les actions de l'étude Agri-Alim.
- L'OR5 : les documents de planification de l'Office du Tourisme (OT), qui seront suivis avec l'outil TETE.
- L'OR6 les actions sont en phase de déploiement notamment sur le volet biodiversité.
- L'OR7 les actions de gouvernance et d'articulation sont revues.

Nombre d'actions par orientation par période (intégrant l'ensemble des plans et programmes)





Évolution de la nature des fiches-action entre 2023-2025 et 2026-2028



Le programme d’actions, tel qu’il est constitué pour la 2^{ème} période du PCAET, comporte 78 actions (incluant PMS et SDC) réparties comme suit, selon la nature de la fiche :

- 7 actions MUTUALISÉES aux 3 EPCI
- 23 actions COMMUNES entre a minima 2 EPCI
- 47 actions INDIVIDUELLES portées par Montfort Communauté

Pour cette 2^{ème} période du PCAET :

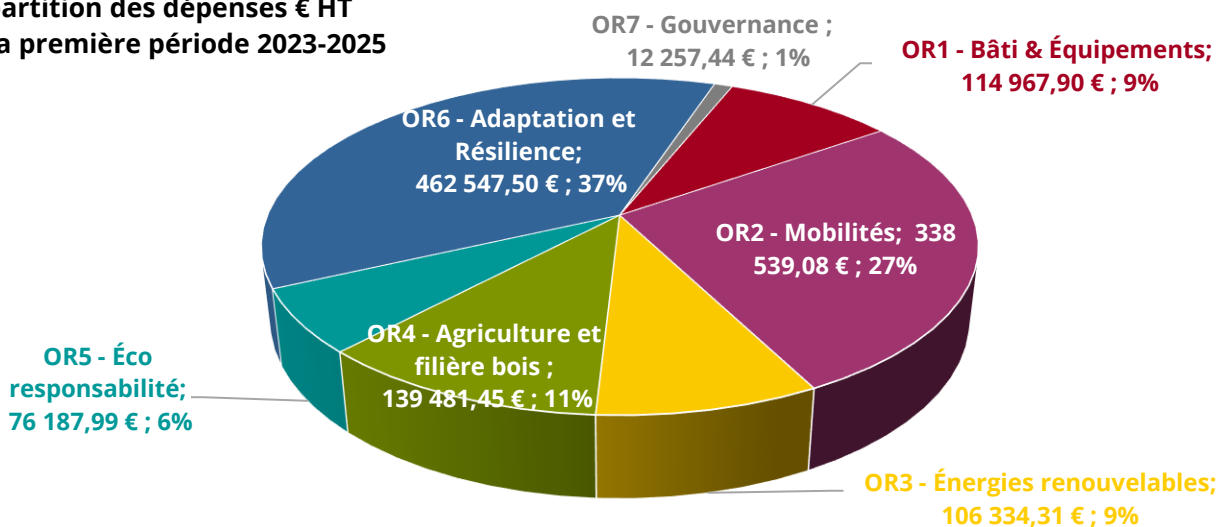
- Les actions mutualisées restent similaires,
- Montfort Communauté porte 2,5 fois plus d’actions individuelles,
- Les actions communes sont équivalentes (-3unités).

Pour cette 2^{ème} période du PCAET, Montfort Communauté porte davantage d’actions individuelles. Cela montre une forme d’autonomie dans la mise en œuvre opérationnelle et une appropriation plus forte des thématiques. A terme, cela permet d’entrevoir la déclinaison d’un programme d’actions majoritairement porté par Montfort Communauté.

Budget dédié aux actions entre 2023 et 2025

- **Dépenses**

Répartition des dépenses € HT pour la première période 2023-2025

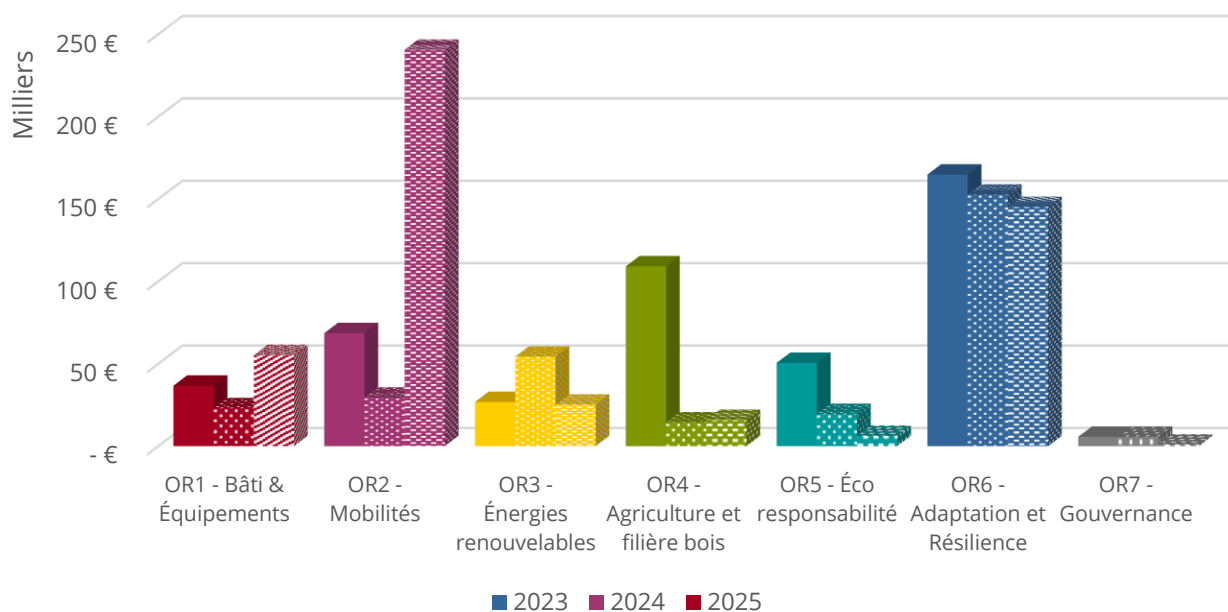




Les dépenses ont largement été orientées vers **les mobilités** et **l'adaptation et la résilience**, qui cumulent à elles seules près des 2/3 du budget total d'un montant de 1 250 315,67€

L'agriculture et la filière bois se placent en 3^{ème} poste important (11%). À l'inverse, les dépenses liées aux **énergies renouvelables**, à **l'écoresponsabilité** et à **la gouvernance** restent très limitées, mais cohérent avec les phases d'étude initiées entre 2023-2025 (schéma directeur des énergies renouvelables, TER et PAT ...). Ces thématiques seront à développées de manière plus opérationnelle sur la période 2026-2028.

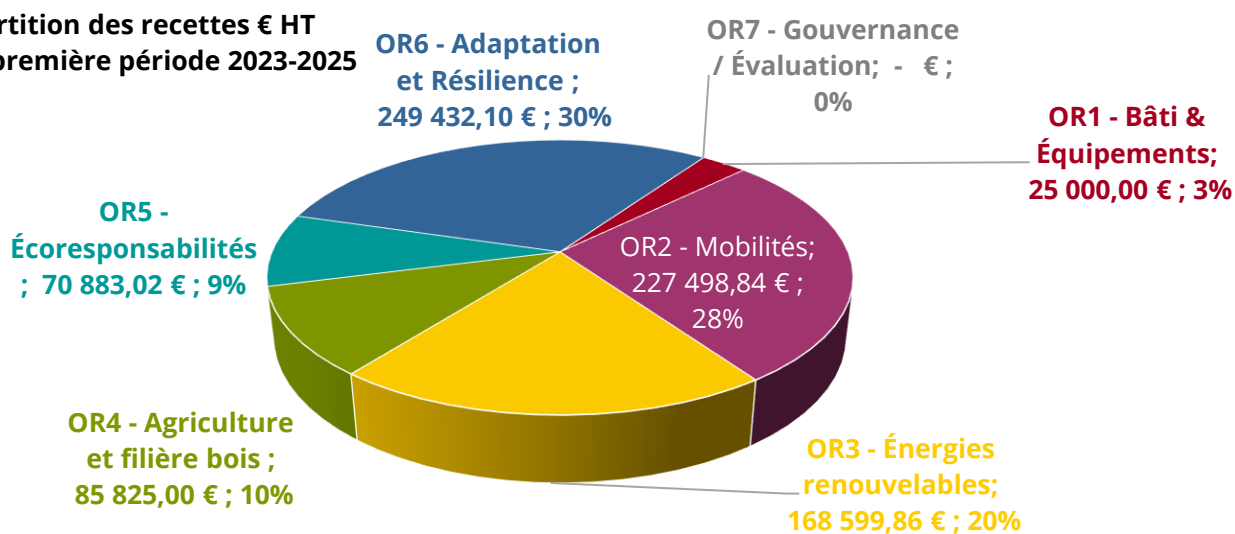
Évolution dépenses € HT par an et par OR



Les dépenses varient fortement selon les orientations et les années, avec une **prédominance toujours constatée sur l'OR2 et l'OR6** sur toute la période.

- **Subventions et recettes**

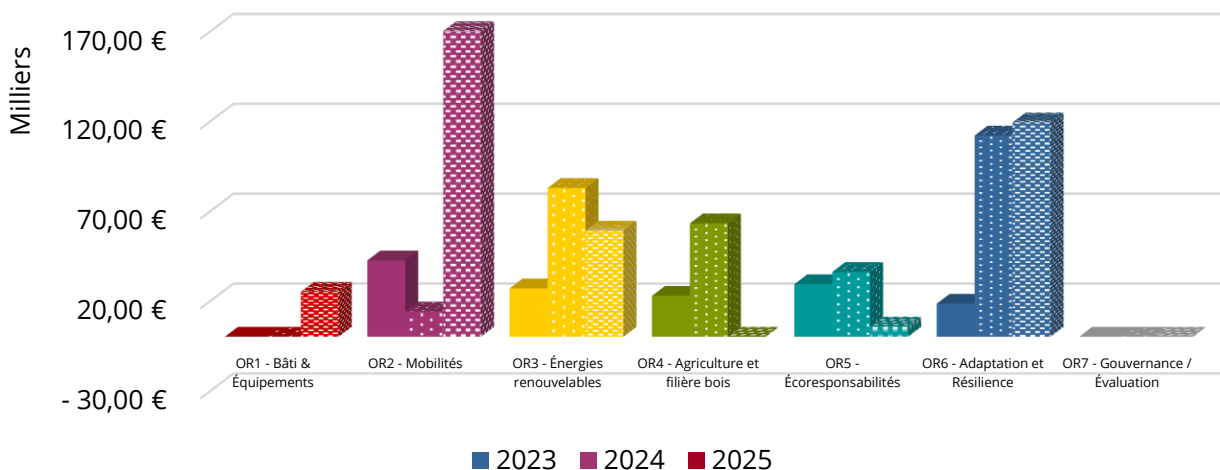
Répartition des recettes € HT pour la première période 2023-2025





Avec près de 827 238,82€ de recettes celles-ci se sont très majoritairement concentrées sur les **mobilités**, sur **l'adaptation-résilience** et **sur l'énergie renouvelables** (recettes panneaux PV), qui représentent à elles seules l'essentiel des financements sur la période 2023-2025. Les mobilités constituent le 1^{er} poste, ce qui traduit une forte capacité à mobiliser des financements externes sur cet axe.

Évolution des recettes € par an et par OR

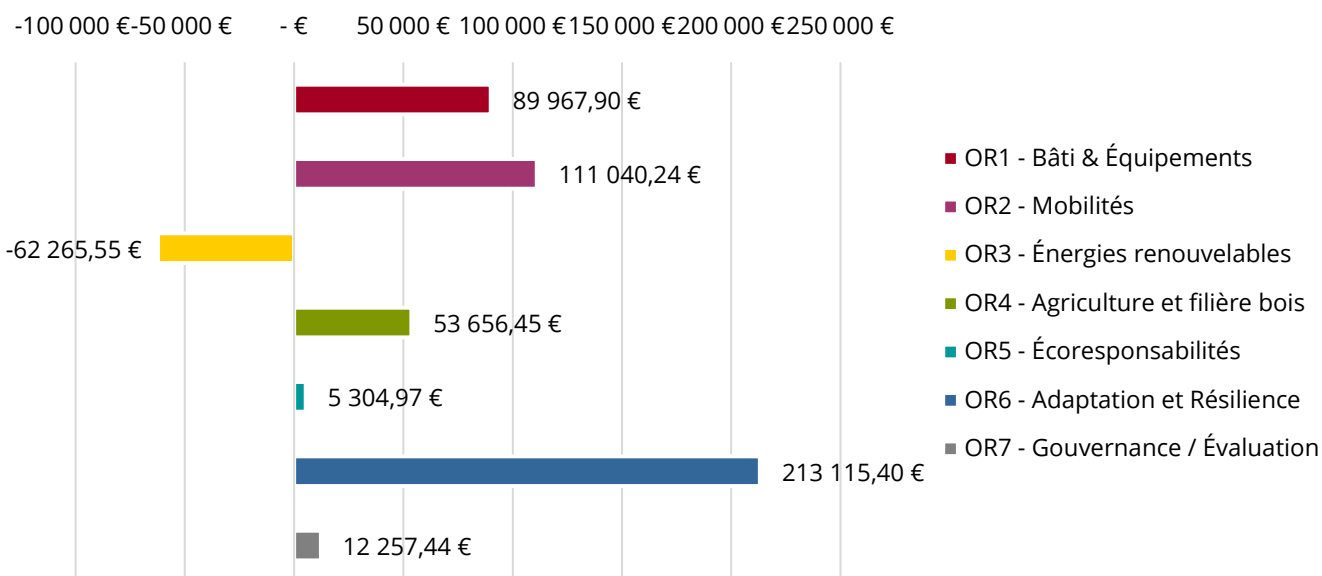


La dynamique des recettes est clairement orientée à la hausse sur la période, avec une bascule en 2024 et une consolidation voire un dépassement en 2025 sur les axes structurants. L'OR2 (Mobilités) devient le principal moteur, affichant la barre la plus élevée en 2025. L'OR6 (Adaptation & Résilience) conserve un niveau soutenu, également en hausse en 2025. L'OR4 (Agriculture & filière bois) progresse nettement en 2024 puis se tasse en 2025. Les OR1 (Bâti & équipements) et OR5 (Écoresponsabilités) montrent des gains plus modérés (avec un apport ponctuel en 2025 pour OR1), tandis que l'OR7 (Gouvernance/Évaluation) reste très faible sur l'ensemble de la période.



- **Reste à charge**

Répartition reste à charge MC pour la première période 2023-2025



Avec près de 423 000€ de reste à charge sur 3 ans la répartition celui-ci montre une forte concentration sur l'OR6 (Adaptation & Résilience), qui représente à lui seul plus de 213 000 €, soit le poste le plus lourd. Viennent ensuite OR2 (Mobilités) et OR1 (Bâti & Équipements), avec des montants significatifs (respectivement 111 040 € et 89 968 €).

Les autres orientations stratégiques affichent des niveaux bien plus faibles, notamment OR4 (Agriculture et filière bois) à 53 656 €, et des montants quasi marginaux pour OR5 et OR7. À noter le cas particulier de OR3 (Énergies renouvelables), dont le reste à charge est négatif (-6 203 €), ce qui suggère un surfinancement ou une recette supérieure aux dépenses.

Le Plan Climat a permis d'investir dans les champs de la réhabilitation énergétique du bâti, des mobilités et de l'agriculture, tout en intégrant la prise de compétence GEMA-PI. Il n'est pas seulement un levier environnemental, il permet aussi de générer des ressources nettes et de réduire la charge financière pour la collectivité (Cf. production d'EnR attribuées au budget général).

L'analyse des postes de dépenses et de recettes montre plusieurs facteurs explicatifs :

- OR6 – Adaptation & Résilience : le poste le plus lourd (≈213 000 €) reflète à la fois la complexité des actions GEMA-PI : les dépenses sont liées à une obligation réglementaire, mais partiellement compensées par des subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et par des recettes spécifiques, réduisant ainsi le reste à charge pour la collectivité.
- OR2 – Mobilités (≈111 040 €) : ce niveau élevé s'explique par l'allocation de ressources humaines dédiées et le recours à des subventions spécifiques, permettant de soutenir un ensemble d'actions ambitieuses.
- OR1 – Bâti & Équipements (≈89 968 €) : les dépenses sont liées à une obligation réglementaire de résultats, nécessitant des investissements précis pour atteindre les objectifs fixés en matière de réhabilitation énergétique.
- OR4 – Agriculture et filière bois (≈53 656 €) : les montants reflètent une volonté politique d'accompagner ce secteur, avec des actions ciblées mais moins intensives financièrement que les mobilités ou la résilience.



- OR3 – Énergies renouvelables (-6 203 €) : le reste à charge négatif indique un surfinancement ou des recettes supérieures aux dépenses, notamment via la production d'EnR qui génère des recettes attribuées au budget général.
- OR5 et OR7 – autres orientations : les montants quasi marginaux correspondent principalement à des obligations réglementaires et au suivi d'actions existantes, sans déploiement massif de nouvelles ressources.

Cette répartition illustre la logique combinant obligations réglementaires, subventions et choix politiques, et montre comment le Plan Climat concilie impératifs financiers et environnementaux.

TABLEAU DE BORD | ACTIONS DE LA 2^{EME} PERIODE DU PCAET (2026-2028)

OR.	Renvoi dans la stratégie	Action		Nom de l'action (fait l'objet d'une fiche-action)	Priorité	2025-2028
		N°	Type			
1. BATI ET EQUIPEMENTS	I.1	1	FAM	Ouvrir un Service Public de Performance Energétique de l'Habitat : Conseil Rénov'Énergie	***	Réalisé
	I.1	2	MC	<i>Accompagner la rénovation énergétique des logements privés via la convention de Pacte Territorial France Rénov'</i>		A venir
	I.1	3	MC	Orienter les porteurs de projets vers des organismes conseil en urbanisme, paysage et environnement	***	En cours
	I.1	4	MC	Mettre en place une ORT	***	En cours
	I.1	5	MC	Produire une offre de logements de qualité	***	En cours
	I.2	6	FAC	Lancer une étude d'opportunité pour la mise en place d'un Conseil en Énergie Partagé (CEP)	***	Réalisé
	I.2	7	MC	<i>Mettre en place le service de Conseil en Énergie Partagé (CEP) ou service équivalent pour accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics</i>		A venir
	I.2	8	FAC	Élaborer une stratégie patrimoniale de performance énergétique et de développement des énergies renouvelables	**	En cours
	I.2	9	FAC	Faire preuve d'exemplarité dans la conception et le fonctionnement des bâtiments publics, neufs ou rénovés	**	En cours
	I.2	10	FAC	Fourniture en énergie verte des bâtiments publics communautaires (100%)	**	En pause
	I.3	11	FAM	Sensibiliser les entreprises à des rénovations et constructions écoresponsables	***	En pause
	I.3	12	FAM	Encourager et accompagner la montée en compétence des métiers de la construction	***	En pause
2. MOBILITES	II.1	13	FAM	Sensibiliser et mobiliser les entreprises du territoire sur leurs pratiques de mobilités	***	En pause
	II.1	14	MC	Véhicules partagés : Inciter à la pratique du covoiturage dans les entreprises et dans les hameaux	Court / moyen terme	En cours
	II.1	15	MC	Véhicules partagés : Mettre en place l'autostop organisé	Court / moyen terme	En cours
	II.1	16	FAC	Accompagner, développer et animer la pratique du coworking	***	Réalisé
	II.1	17	MC	Véhicules partagés : Proposer une navette entre les communes Echéance : Moyen / long terme	Moyen / long terme	En cours
	II.1	18	FAC	Élaborer un schéma directeur cyclable	***	Réalisé
	II.1	19	MC	<i>Mise en œuvre schéma directeur cyclable</i>		A venir
	II.1	20	FAC	Déploiement des bornes de recharge de véhicule (SDIRVE - Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges de Véhicules Électriques)	**	En cours
	II.1	21	FAC	Élaborer une stratégie de mobilité	***	Réalisé
	II.1	22	MC	<i>Mise en œuvre de la stratégie de mobilité + 3 actions</i>		A venir
	II.1	23	FAC	Promouvoir une mobilité durable et décarbonée auprès des agents de la collectivité	***	En cours
	II.1	24	MC	Fonds de concours mobilité pour favoriser les projets communaux durables	*	Réalisé
	II.2	25	MC	Installer une station Bio-GNV	***	Réalisé
II.2	26	MC	Acheter un utilitaire GNV en lien avec la future station de biogaz	***	Réalisé	
3. EnR	III.1	27	FAM	Réalisation d'une planification énergétique territoriale	***	Réalisé
	III.1	28	MC	<i>Atteindre les objectifs de production d'énergie renouvelable en s'appuyant sur les actions du schéma directeur - volet Développement des FLIERES = 7 actions</i>		A venir
	III.1	29	MC	<i>Atteindre les objectifs de production d'énergie renouvelable en s'appuyant sur les actions du schéma directeur - volet ACCOMPAGNEMENT = 2 actions</i>		A venir
	III.1	30	MC	<i>Atteindre les objectifs de production d'énergie renouvelable en s'appuyant sur les actions du schéma directeur - volet GOUVERNANCE = 2 actions</i>		A venir
	III.1	31	FAC	Développer les installations photovoltaïques en ombrières, au sol ou en toiture	***	En cours
III.1	32	MC	Soutenir le développement des projets citoyens d'énergie renouvelable	*	A venir	
4. AGRI	IV.1	33	FAC	Évolution du dispositif d'aide à l'installation en agriculture selon des critères d'éco-conditionnalités	**	Réalisé
	IV.1	34	FAC	Adhésion au groupement de commande Terres de Sources®	**	En cours
	IV.1	35	FAC	Soutien à la réalisation de diagnostics d'exploitation favorisant les transitions agro-environnementales	**	En cours



	IV.1	36	MC	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie agricole « Climat-Air-Énergie » (programme ACTE)	***	Réalisé
	IV.1	37	MC	<i>Mettre en œuvre le programme d'action agricole « Climat-Air-Énergie » (programme ACTE) (+7 actions)</i>		A venir
	IV.1	38	FAC	Réaliser une étude prospective pour le développement d'une filière bois sur le territoire	**	Réalisé
	IV.2	39	FAC	Poursuivre, pérenniser et assurer une montée en puissance des actions menées dans le cadre du programme Breizh Bocage	***	En cours
5. ECORESponsabilités	V.1 / V.2	40	FAM	Lancer le programme « Territoire Économe en Ressources » (TER)	***	Réalisé
	V.2	41	MC	Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT)	***	Réalisé
	V.3	42	FAC	Inciter les associations à engager une démarche éco-responsable	***	En pause
	V.3	43	FAC	Élaborer une politique d'achat écoresponsable et Intégrer des critères se rapportant aux objectifs du PCAET dans le cadre des délégations de services publics (DSP)	***	En cours
	V.4	44	FAC	Pérenniser les actions de prévention des déchets menées par les EPCI et lancer le nouveau Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	***	Réalisé
	V.4	45	MC	<i>Contribuer à la réduction des déchets par le suivi des actions de prévention des déchets menées par l'EPCI</i>		A venir
	V.4	46	MC	Création d'une recyclerie	**	En cours
6. ADAPTATION	VI.1	47	FAC	Stratégie territoriale consacrée à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques dans le cadre des contrats territoriaux de bassin versant	*	En cours
	VI.1	48	FAC	Favoriser la nature en ville, créer des îlots de fraîcheur, végétaliser les zones urbaines	**	En cours
	VI.1	49	MC	ZAC de la Gare : être exemplaire en termes d'aménagement urbain	***	En pause
	VI.1	50	MC	Promouvoir un urbanisme respectueux de l'environnement et limiter l'impact de l'urbanisation. Prioriser le renouvellement urbain, la dynamisation des centres-bourgs et limiter la consommation d'espaces agricoles. S'acculturer à l'aménagement durable.	***	En cours
	VI.2	51	FAC	Informier sur la qualité de l'air	*	En cours
	VI.3	52	MC	Favoriser et préserver la biodiversité +Plantations d'arbres à Breteil	***	En cours
7. GOUV/	VII.1	53	FAC	Organiser et mobiliser la gouvernance locale pour le suivi du PCAET	***	En cours
	VII.1	54	FAM	Renforcer la coopération entre les trois EPCI du pays de Brocéliande dans la mise en œuvre de leur PCAET et en assurer la gouvernance	***	En cours
	VII.2	55	FAC	Mettre en œuvre des animations territoriales et de sensibilisation sur le climat, l'air et l'énergie + Effet papillon au Comice Agricole + Education à l'environnement à tous les publics Cf, Séniors	***	En cours
	VII.2	56	MC	Étudier la mise en place d'un budget participatif afin de soutenir les projets citoyens	*	A discuter



CONCLUSIONS & PERSPECTIVES

Consolider les acquis et engager l'action

Au terme du bilan à mi-parcours de 2025, le PCAET de Montfort Communauté se présente comme un dispositif structuré dont la première phase, conduite durant le mandat 2020-2026, a essentiellement consisté en un **cycle d'études, d'acquisition de connaissances et d'élaboration des diagnostics territoriaux**. Cette période a permis de consolider les données énergétiques, climatiques et environnementales, de clarifier les enjeux sectoriels et d'initier les premières actions, posant un socle méthodologique solide pour la suite du plan. Le bilan met ainsi en évidence la qualité du travail préparatoire accompli, tout en soulignant la nécessité de convertir ces acquis en interventions opérationnelles.

La période 2026-2028 s'ouvrira alors comme une phase de transition vers l'action, nécessitant une **appropriation renforcée du PCAET** par les élu-es du nouveau mandat. Une **démarche de formation** et de sensibilisation sera essentielle afin de partager une compréhension commune des obligations réglementaires, des trajectoires climatiques et des leviers d'action disponibles. Cet accompagnement doit permettre une continuité efficace entre la mise en œuvre de la première phase du PCAET et les actions à déployer dans la seconde.

Dans un contexte énergétique et géopolitique incertain, la sobriété, budgétaire et énergétique, devra guider les choix opérationnels. **Les actions à venir devront ainsi être hiérarchisées selon leur impact, leur faisabilité et leur capacité à mobiliser des cofinancements**. Les projets déjà amorcés, qu'ils concernent la mobilité, la rénovation énergétique, les ressources locales ou les énergies renouvelables, devront être consolidés et orientés vers **des résultats concrets et mesurables**.

Poursuivre l'approfondissement de la thématique Énergie

Pour les trois prochaines années du PCAET, il conviendra de renforcer et d'**approfondir la thématique Énergie** au sens large, en articulant à la fois le développement des énergies renouvelables et la performance énergétique du patrimoine bâti.

Sur le volet production d'énergie renouvelable, le **schéma directeur des énergies renouvelables**, validé en 2025, constitue désormais la **feuille de route opérationnelle** de la collectivité par filière de production d'énergie. Ce document fixe des orientations stratégiques. **Il appartiendra aux élu-es du mandat 2026-2032 de s'approprier ce travail** pour en décliner une mise en œuvre concrète.

Parallèlement, **la performance énergétique et la sobriété énergétique des bâtiments publics**, tant communaux que communautaires, doivent être **consolidées**. Bien que des initiatives aient été engagées, notamment la préparation d'un service de Conseil en Énergie Partagé (CEP), l'objectif de mise en place effective de ce service n'a pas été atteint. **Cet outil d'ingénierie**, attendu par les communes et la Communauté de communes, constitue un **levier indispensable pour soutenir la rénovation énergétique du patrimoine**. Il permet, en lien avec le SDE35 et le service SERENE, d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans l'engagement de travaux, de mobiliser les financements disponibles et de garantir la faisabilité économique et technique des opérations.

S'agissant du parc privé, la rénovation énergétique du patrimoine résidentiel est d'ores et déjà rendue possible grâce au **Conseil Rénov'Habitat**, porté à l'échelle du pays de Brocéliande. Ce dispositif permet d'accompagner les habitants dans leurs projets de rénovation, tant sur les enjeux énergétiques que sur l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, contribuant ainsi à l'amélioration du confort, à la réduction des consommations et au maintien à domicile. Il constitue un outil opérationnel reconnu et accessible pour les ménages du territoire depuis l'automne 2021.

Dans les trois années à venir, l'articulation entre le déploiement des énergies renouvelables et l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics constituera un levier central de la transition énergétique territoriale, contribuant à la fois à la réduction des consommations, à la maîtrise des coûts et à l'exemplarité des collectivités en matière de sobriété énergétique.



Relancer la démarche d'économie circulaire

Montfort Communauté a abordé la thématique de l'économie circulaire principalement à travers le programme **Territoire Économe en Ressources (TER) 2021-2024**, co-porté avec le SMICTOM Centre Ouest et les deux autres EPCI. Ce programme a permis d'ouvrir de nouveaux champs d'action jusqu'alors peu investis à l'échelle territoriale, notamment le **réemploi**, la **gestion des matériaux du BTP**, la **biomasse** et plus globalement l'économie circulaire.

Les différentes modalités d'animation mises en place (réunions inter-collectivités, ateliers thématiques, rendez-vous individuels avec les entreprises) ont permis de poser un **1^{er} socle de connaissances partagées, d'identifier les acteurs locaux et de favoriser l'échange entre parties prenantes**. Ces travaux ont contribué à faire émerger des synergies et à sensibiliser les acteurs économiques et institutionnels aux enjeux de sobriété et de valorisation des ressources.

Une avancée concrète a été réalisée : **l'étude sur le réemploi** a permis de lancer la **création d'une recyclerie** sur la réhabilitation d'une friche industrielle du territoire. Cette réussite reste modeste et nécessite un soutien durable pour consolider le modèle économique et l'ancrage territorial de l'activité.

La collectivité relance également le **PLPDMA** via la délégation de service confiée au SMICTOM Centre Ouest 35, notamment sur les actions de **compostage collectif et la gestion globale des biodéchets**, afin d'intégrer pleinement ces enjeux dans une logique territoriale et opérationnelle de prévention et de valorisation des déchets.

Intégration renforcée des volets adaptation, atténuation et séquestration carbone

Au regard des résultats observés à mi-parcours, les trois prochaines années du PCAET devront permettre de renforcer **l'intégration conjointe des enjeux d'adaptation au changement climatique, d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et de séquestration carbone dans l'ensemble des actions programmées**. La montée en intensité des aléas climatiques, combinée aux exigences nationales et européennes en matière de transition énergétique, impose une approche transversale et anticipatrice.

Il conviendra d'articuler étroitement les politiques locales d'aménagement, de gestion du bâti, de mobilité et de développement économique avec les objectifs de résilience territoriale. L'intégration systématique de critères d'adaptation (réduction de la vulnérabilité des infrastructures, gestion durable des ressources, prise en compte des îlots de chaleur, sécurisation des services essentiels, etc.) constituera un levier essentiel pour **préparer le territoire aux évolutions climatiques**.

Parallèlement, **les actions d'atténuation devront être consolidées** pour maintenir le territoire sur une trajectoire de réduction effective des émissions, via l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine public, l'accompagnement des ménages et des entreprises, la maîtrise des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables.

La séquestration carbone pourrait également être étudiée, voire renforcée. Le développement et la valorisation des puits de carbone locaux, espaces naturels, sols agricoles, zones humides et patrimoine arboré, compléteront les actions de réduction des émissions et contribueront à l'équilibre du bilan carbone territorial, en s'appuyant notamment sur les travaux de recherche de la station biologique de Paimpont-Université de Rennes 1.

Dans cette perspective, **l'engagement de Montfort Communauté dans une démarche Territoire Engagé pour la Transition Écologique, à partir d'avril 2026** avec l'ADEME constituera un **levier structurant** pour la 2^{ème} période du PCAET. Il permettra de mobiliser l'ingénierie, de consolider les partenariats institutionnels et sécuriser les moyens nécessaires à la montée en puissance des politiques d'adaptation, d'atténuation et de séquestration carbone.



Biodiversité, qualité de l'eau et partenariat EPTB Eaux & Vilaine

Dans la continuité des études et actions engagées dans le cadre du PCAET, **Montfort Communauté articule ses interventions autour de deux axes complémentaires : la protection de la biodiversité et la préservation de la qualité de l'eau, en lien étroit avec l'EPTB Eaux & Vilaine.**

Un nouvel **Accord de territoire**, en cours de finalisation avec l'**EPTB**, permettra de **renforcer la coordination** des actions en faveur de la ressource en eau. Selon les modalités retenues, les agriculteurs situés dans l'aire d'alimentation de captage du Meu pourront bénéficier d'un accompagnement pour développer des pratiques agroécologiques sur les parcelles sensibles, tout en participant aux actions de reconquête qualitative. Ce partenariat contribue à renforcer l'efficacité des mesures inscrites dans le SAGE Vilaine, piloté par l'EPTB, et à soutenir la protection durable de la qualité de l'eau sur le territoire. Les actions issues de cet accord seront complémentaires aux interventions en matière d'assainissement et de gestion des milieux aquatiques.

Parallèlement, la mise en œuvre de **l'Atlas de la biodiversité intercommunale (ABI)** constituerait un levier stratégique pour mieux connaître le territoire et orienter les interventions. L'ABI permettra d'identifier les espèces et habitats sensibles, de hiérarchiser les priorités écologiques et de guider les actions de restauration ou de création de milieux favorables : maintien et plantation de haies, corridors écologiques, bandes enherbées, plantations favorables aux pollinisateurs et à la faune locale, ou encore restauration de zones humides. Ces mesures, intégrées au programme d'action, pourront systématiquement inclure des **Solutions Fondées sur la Nature (SAFn)**, contribuant à la résilience écologique et à la qualité des milieux aquatiques.

En combinant ces différents leviers : Accord de territoire, SAGE, ABI et actions d'assainissement, Montfort Communauté pourrait structurer une stratégie intégrée de protection de la ressource en eau et de renforcement de la biodiversité, en cohérence avec les orientations de transition écologique et du PCAET. La mise en place de ces mesures naturelles, au sein des documents d'urbanisme notamment, favoriserait le stockage et l'infiltration de l'eau, limiterait l'érosion des sols et soutiendrait la résilience face aux effets du changement climatique.

Enfin, la formation des nouveaux élus sur ces thématiques constituerait un outil essentiel pour élargir la vision des projets, renforcer la compréhension des enjeux liés aux SAFn et intégrer ces démarches dans l'ensemble du plan climat. L'articulation entre connaissance scientifique, accompagnement technique et sensibilisation des décideurs locaux est ainsi au cœur de la stratégie d'adaptation et de résilience de la collectivité à venir.

Articuler agriculture et alimentation à l'échelle intercommunale

Montfort Communauté s'est engagée **dès 2017** dans une démarche de **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**, traduisant une volonté précoce de structurer les enjeux alimentaires à l'échelle intercommunale, notamment autour de la restauration collective scolaire. Cette **démarche** a été progressivement **enrichie** par un travail de mise **en cohérence avec les dynamiques agricoles du territoire**, permettant de renforcer les liens entre production, foncier et alimentation. Cette articulation a conduit à la réalisation de l'étude agri-alim' constituant un socle partagé de diagnostic et de **connaissance des enjeux locaux**.

Cette étude a permis d'aboutir à un **programme d'actions structuré autour de 7 actions opérationnelles**, offrant un cadre stratégique pour accompagner l'évolution des filières agricoles et alimentaires du territoire. À partir de 2024, la collectivité a engagé la mise en œuvre progressive de ce programme, notamment à travers une action **d'étude de faisabilité pour le déploiement de petites centrales photovoltaïques dans le cadre de la réhabilitation du bâti agricole** existant, ainsi qu'un travail d'échanges parcellaires et de **veille foncière agricole**, via la mise en place de la cellule foncière, en lien avec les enjeux d'installation et de transmission des sièges d'exploitation.

Le déploiement de ces premières actions met en évidence la nécessité pour Montfort Communauté de **renforcer ses capacités d'intervention et d'ingénierie sur le volet foncier agricole**. Ce renforcement apparaît aujourd'hui comme un levier essentiel pour améliorer l'accompagnement des exploitations agricoles et des entreprises du territoire, **sécuriser les trajectoires économiques** et favoriser la pérennité des activités agricoles, **en cohérence avec les objectifs de transition écologique** et alimentaire du territoire.



Anticipation des évolutions réglementaires

Montfort Communauté a su anticiper les évolutions réglementaires au fur et à mesure des trois premières années de mise en œuvre du PCAET, intégrant notamment :

- La **rénovation énergétique des bâtiments privés**, en lien avec les dispositifs tels que MaPrimeRénov' (décrets n°2020-26 du 14 janvier 2020 et n°2025-956 du 8 septembre 2025), permettant d'accompagner les propriétaires et de renforcer l'efficacité énergétique du parc bâti.
- Le **développement des énergies renouvelables et de l'agrivoltaïsme**, conformément au décret n°2024-318 du 8 avril 2024, pour garantir la compatibilité des projets avec le foncier agricole et les objectifs climatiques.
- La **gestion de la ressource en eau**, en intégrant les prescriptions de la règle n°1 du SAGE Vilaine, visant à protéger les captages prioritaires et à limiter l'usage des produits phytosanitaires.

Pour les évolutions réglementaires à venir, Montfort Communauté reste en veille active, afin de préparer les adaptations nécessaires et de garantir la mise en œuvre du 2^e PCAET dans le respect des nouvelles obligations et opportunités, tout en sécurisant les projets du territoire et l'accompagnement des acteurs privés et agricoles.

Ce bilan à mi-parcours du PCAET a permis de dresser un état des lieux global de l'avancement des 54 actions définies. Au cours de cette première période, 17 actions ont été réalisées, 22 actions sont en cours de réalisation et 15 actions restent à engager.

Au terme de cette première phase (mandat 2020–2026), le PCAET montre un territoire en pleine transition écologique, structuré autour de la maîtrise de l'énergie, de la préservation des ressources et du soutien aux filières locales.

Une réunion de bilan s'est tenue en Commission Développement Durable et Transition Écologique le 18.12.2025, puis en Conseil Communautaire le 29.01.2026. Elle a permis d'établir un état des lieux, de mesurer le travail accompli en faveur de la transition énergétique et écologique, et de prendre en compte les demandes d'approfondir ou de réorienter certaines actions.

La période 2026–2028 sera consacrée à passer à l'action, en consolidant la performance énergétique, le développement des énergies renouvelables et l'accompagnement des acteurs du territoire, tout en intégrant les enjeux de biodiversité, d'eau, d'économie circulaire et d'alimentation locale. Montfort Communauté poursuivra également sa veille réglementaire, afin d'adapter les actions aux évolutions à venir. Ce bilan sert de socle pour la seconde période du PCAET, garantissant la continuité et l'efficacité de la transition écologique sur le territoire.





INDICATEURS

Le tableau ci-après contient :

- Les indicateurs des actions de la 1^{ère} période du PCAET (**actions maintenues** et **actions terminées**)
- Les indicateurs des actions de la 2^{ème} période du PCAET (**nouvelles actions**).

Les indicateurs des **actions supprimées** ne sont pas présentés car les actions ont fait l'objet d'un abandon ou ont été intégrées dans une nouvelle action.

OR. 1 Bâti et Équipement						
N° FA	Libellé FA	Type de FA	Les indicateurs			
			Type indicateur	Nom de l'indicateur	Unité	Source / titulaire de la donnée
1	SPPEH	FAM	Pas d'indicateur puisqu'il s'agit de l'ouverture du service			
2	OPAH_OPAH-RU	FAC	Pas d'indicateur puisqu'il s'agit de la réalisation de l'étude pré-opérationnelle			
3	SLIME	FP	Pas d'indicateur car il s'agit d'une fiche projet			
4	Enquête Opportunité CEP	FAC	Efficacité / réalisation	Collectivités ayant répondu à l'étude d'opportunité	Nombre	EPCI Service PCAET
				Intérêt des communes membres (accord de principe)	Nombre de communes	
				Volonté de participation des communes membres (accord financier)	Nombre de communes	
5	Stratégie Patrimoniale Bâtiments Publics	FAM	Énergétique	Consommation énergétique du bâti public dont la collectivité est propriétaire (hors éclairage public)	MWh	EPCI Pôle technique
				Consommation énergétique du bâti public dont la collectivité est propriétaire (hors éclairage public) par m ²	MWh / m ²	EPCI Pôle technique
			Efficacité / réalisation	Coût investi par la collectivité pour la rénovation énergétique du parc bâti dont elle est propriétaire	€	EPCI Service Finances
				Coût investi par la collectivité pour la rénovation énergétique de l'éclairage public dont elle est gestionnaire	€	EPCI Service Finances
				Diagnostic / Audit énergétique du bâti public dont la collectivité est propriétaire (hors éclairage public-voirie)	Nombre par an	EPCI Pôle technique
				Bâtiment public dont la collectivité est propriétaire (hors éclairage public-voirie) de classe énergétique F ou G	Nombre de bâtiments par classe énergétique	EPCI Pôle technique
				Bâtiment public dont la collectivité est propriétaire (hors éclairage public-voirie) de classe énergétique A ou B	Nombre de bâtiments par classe énergétique	EPCI Pôle technique
				Bâtiment public dont la collectivité est propriétaire (hors éclairage public-voirie) de classe GES F ou G	Nombre de bâtiments par classe GES	EPCI Pôle technique
				Bâtiment public dont la collectivité est propriétaire (hors éclairage public-voirie) de classe GES A ou B	Nombre de bâtiments par classe GES	EPCI Pôle technique
				Bâtiments publics neufs / rénovés	Nombre par an	EPCI Pôle technique
Bâtiments publics neufs / rénovés tenant compte de la réglementation en vigueur	Nombre par an					
Bâtiment public dont la collectivité est propriétaire (hors éclairage public-voirie) de classe énergétique F ou G	Nombre de bâtiments					



					par classe énergétique	
				Bâtiment public dont la collectivité est propriétaire (hors éclairage public-voirie) de classe énergétique A ou B	Nombre de bâtiments par classe énergétique	
				Si mobilisation des CEE, montant récupéré	€	EPCI Pôle technique et Service Finances
7	Accompagner_Sensibiliser_Artisans	FAM	Efficacité / réalisation	Professionnel accompagné / informé	Nombre par an	EPCI Service Economie
8	Encourager_Accompagner_Entreprises_éco_renovation - construction	FAM	Efficacité / réalisation	Professionnel informé des dispositifs d'aide pour la rénovation	Nombre par an	EPCI Service Economie



OR. 2 Mobilités

N° FA	Libellé FA	Type de FA	Les indicateurs			
			Type indicateur	Nom de l'indicateur	Unité	Source / Titulaire de la donnée
9	Sensibilisation_Pratiques_Mobilités_Entreprises	FAM	Efficacité / réalisation	Actions de sensibilisation réalisées auprès des entreprises et leurs salariés	Nombre par an	EPCI Service Mobilité > partenaires
				Entreprises engagées dans une démarche alternative	Nombre par an	
10	Covoiturage_Grands_Publics	FAC	Efficacité / réalisation	Affichages (lignes Covoit'go)	Nombre par an	EPCI Service Mobilité > partenaire
				Actions de sensibilisation / communication	Nombre par an	
				Niveau de participation aux animations	Nombre de participants par an	EPCI Service Mobilité
				Inscriptions Ouest Go	Nombre par an	
Mises en relation entre demandeur et covoitureur	Nombre par an	EPCI Service Mobilité > Région Bretagne				
11	Développer_Co_Working	FAC	Efficacité / réalisation	Actions de sensibilisation, de communication d'animation	Nombre par an	EPCI Service Economie
				Fréquentation du site par les coworkers (+ donnée qualitative du périmètre de provenance des coworkers)	Nombre d'inscrits par an	
				Taux d'occupation de l'espace de coworking	% par an	
12	Favoriser_Pratique_Cyclable	FAC	Efficacité / réalisation	Linéaire de liaison cyclable créé	Km aménagés	EPCI Service Mobilité
				Fréquentation des liaisons cyclables (compteurs)	Nombre par an	
				Actions d'animation	Nombre par an	
				Personnes sensibilisées (grand public)	Nombre par an	
				Enfants sensibilisés (formations savoir rouler à vélo)	Nombre par an	
				Prêts de VAE	Nombre par an	
				Ménages bénéficiant de l'aide à l'achat de VAE	Nombre par an	
Aide à l'achat de VAE	€					
13	Développement_et_Promotion_TC	FAC	Efficacité / réalisation	Fréquentation des lignes (voyageurs commerciaux hors scolaires)	Nombre de montées par an	EPCI Service Mobilité > Région Bretagne
				Nouvelle ligne ouverte durant le PCAET (bus ou ferrovière)	Nombre par an	
14	SDIRVE	FAC	Efficacité / réalisation	Borne installée	Nombre par an	EPCI Service Mobilité > SDE35
				Communes équipées	Nombre cumulé	
				Fréquentation des bornes	Nombre moyen de charges sur une borne (pas de temps à définir)	
15	Stratégie_Mobilité	FAC	<i>Pas d'indicateur puisqu'il s'agit de l'élaboration de la stratégie</i>			
16	Favoriser_Mobilité_décarbonnée_EPCI	FAC	Efficacité / réalisation	Part modale des déplacements actifs des agents (marche, vélo) dans les déplacements Domicile-Travail	%	EPCI Service PCAET
				Agents touchant le FMD	Nombre par an	EPCI Service RH
				Montant versé pour le FMD	€ par an	EPCI Service RH
				Trajets Domicile-Travail évités (tout transport confondu)	Nombre par an (ou km par an)	EPCI Service PCAET
				Trajets Domicile-Travail évités - en bus	Nombre par an (ou km par an)	
Trajets Domicile-Travail évités - en vélo	Nombre par an (ou km par an)					



				Trajets Domicile-Travail évités - en covoiturage	Nombre par an (ou km par an)	
				Trajets professionnels évités - en train	Km évités par an	
				Trajets professionnels évités - en vélo	Km évités par an	
				Trajets professionnels évités - en covoiturage	Km évités par an	
				Agents pratiquant le télétravail	Nombre par an	
				Véhicules communautaires (électriques, hybrides électriques, bioGNV)	Nombre par an	
				Véhicules communautaires faiblement émetteurs en CO ₂ (émission de 50g ou - de CO ₂ /km)	Nombre par an	
17	Démobilité_ services_ publics	BC	Efficacité / réalisation	Espace France Services : Enquête de satisfaction auprès des usagers	Nombre par an	EPCI Pôle Service aux habitants
				Espace France Services : Fréquentation globale	Nombre d'usagers par an	
				Espace France Services : Fréquentation à Plélan-le-Grand	Nombre d'usagers par an	
				Espace France Services : Fréquentation à Bréal-sous-Montfort	Nombre d'usagers par an	
				Navette documentaire : Documents transportés	Nombre par an	EPCI Service Culture
				Navette documentaire : Coût de la prestation	€ par an	
				Service Info Jeunes : Fréquentation	Nombre d'usagers par an	EPCI Service Info Jeunes
				Service Info Jeunes : Actions de sensibilisation / communication vers le public jeune	Nombre par an	
				Point Accueil Emploi : Fréquentation globale	Nombre par an	EPCI Point Accueil Emploi
				Point Accueil Emploi : Fréquentation à Plélan-le-Grand	Nombre par an	
				Point Accueil Emploi : Fréquentation à Bréal-sous-Montfort	Nombre par an	
18	Schéma_ logistique		Santé-environnement	Amélioration de la qualité de l'air au cœur des bourgs (mesures ?)		EPCI Service Mobilité > partenaire
			Efficacité / réalisation	Nuisances sonores liées au trafic (mesures ponctuelles sur un jour et horaire donné)	dB (moyenne)	
				Passages de poids lourds dans les bourgs du territoire (moyenne du nombre de véhicules/jour traversant les bourgs concernés par une RD traversante)	Nombre de poids-lourds par jour en moyenne	

► Indicateurs des nouvelles fiches de l'OR2 > en vue du suivi des actions de la 2^{ème} période de mise en œuvre opérationnelle du PCAET (2026-2028) :

15.1	Déploiement_ PdMS	BC	Efficacité / réalisation	Actions démarrées (par rapport au nombre total d'actions du PdMS)	%	EPCI Service Mobilité
				Actions de sensibilisation / animation / communication réalisées (toutes actions confondues du PdMS)	Nombre par an	
				Coût global en INVESTISSEMENT pour le déploiement du PdMS	€ par an	
				Coût global en FONCTIONNEMENT pour le déploiement du PdMS	€ par an	



OR.3 Énergies Renouvelables

OR.3 Énergies Renouvelables						
N° FA	Libellé FA	Type de FA	Les indicateurs			
			Type indicateur	Nom de l'indicateur	Unité	Titulaire de la donnée / Source
19	Planification_Énergétique	FAM	<i>Pas d'indicateur puisqu'il s'agit de la réalisation de l'étude de planification énergétique</i>			
20	Développement_Photovoltaique	FAC	Énergétique	Production PV installée par les collectivités du territoire (communes et EPCI)	Mwh	EPCI Pôle technique
				Puissance moyenne du photovoltaïque installé (tout type de PV)	kWc	
				Puissance moyenne du photovoltaïque installé en toiture sur le patrimoine public	kWc	
				Part de PV installé en toiture par rapport à toutes les installations PV installées sur le territoire (communes et EPCI)	%	
			Puissance moyenne du photovoltaïque installé en ombrière sur parkings publics	kWc		
			Part de PV installé en ombrière sur parkings publics par rapport à toutes les installations PV installées sur le territoire (communes et EPCI)	%		
			Puissance moyenne du photovoltaïque installé au sol sur foncier public	kWc		
			Part de PV installé au sol sur foncier public par rapport à toutes les installations PV installées sur le territoire (communes et EPCI)	%		
Efficacité / réalisation	Installations PV en toiture du patrimoine public	Nombre par an				
	Ombrières installées sur parkings publics	Nombre par an				
	Installations PV au sol sur foncier public	Nombre par an				
21	Observatoire_énergie_solaire	BC	Énergétique	Puissance totale de panneaux PV installés	kwc installés par an	EPCI Pôle Aménagement du Territoire > Service ADS
			Efficacité / réalisation	Projets privés d'installation de production d'énergie solaire	Nombre par an	
				Projets publics d'installation de production d'énergie solaire	Nombre par an	
				Cartographie des projets installés	Suivi SIG	
				Surface totale de panneaux PV installés	M² par an	
Actions de communication et de sensibilisation réalisées auprès du grand public pour promouvoir et inciter à la production d'énergie solaire	Nombre par an					

► Indicateurs des nouvelles fiches de l'OR3 > en vue du suivi des actions de la 2^{ème} période de mise en œuvre opérationnelle du PCAET (2026-2028) :

19.1	Déploiement_Schéma_directeur_énergies_renouvelables	BC	Efficacité / réalisation	Actions démarrées (par rapport au nombre total d'actions du SDEnR)	%	EPCI Service PCAET EPCI Service PCAET
				Actions de sensibilisation / animation / communication réalisées dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du SDEnR (toutes actions du schéma confondues)	Nombre par an	
				Coût global en INVESTISSEMENT pour le déploiement du SDEnR	€ par an	EPCI Services Finances
				Coût global en FONCTIONNEMENT pour le déploiement du SDEnR	€ par an	EPCI Services Finances
			Énergétique	Filière Eolien : Production d'énergie renouvelable supplémentaire (par rapport aux chiffres de l'OEB de 2022)	Gwh	EPCI Service PCAET > OEB



				Filière Bois énergie : Production d'énergie renouvelable supplémentaire (par rapport aux chiffres de l'OEB de 2022)	Gwh	
				Filière Méthanisation : Production d'énergie renouvelable supplémentaire (par rapport aux chiffres de l'OEB de 2022)	Gwh	
				Filière Pompe à Chaleur : Production d'énergie renouvelable supplémentaire (par rapport aux chiffres de l'OEB de 2022)	Gwh	
				Filière Solaire PV : Production d'énergie renouvelable supplémentaire (par rapport aux chiffres de l'OEB de 2022)	Gwh	
				Filière Solaire thermique : Production d'énergie renouvelable supplémentaire (par rapport aux chiffres de l'OEB de 2022)	Gwh	



OR.4 Agriculture et la filière Bois

N° FA	Libellé FA	Type de FA	Les indicateurs			
			Type indicateur	Nom de l'indicateur	Unité	Source / titulaire de la donnée
22	Mettre en place_ Aide_ Installation_ Agriculture	FAC	<i>Pas d'indicateur puisque l'action est de mettre en place le dispositif d'aide</i>			
23	Adhesion_ groupement_ commande_ Terres_de Sources	FAC	<i>Pas d'indicateur puisque l'action est d'adhérer au groupement de commande</i>			
24	Enquete_Climactiv	FAC (BC + MC)	<i>Pas d'indicateur puisque l'action ne sera pas réalisée</i>			
25	Etude prospective_ developpement_ filiere_bois	Fiche Projet	Énergétique	A définir		
			GES			
			Santé- environnement			
			Efficacité / réalisation			
26	Actions_programme_ Breizh_Bocage	FAC	Efficacité / réalisation	Bénéficiaires	Nombre par an	EPCI Service PCAET > syndicats de BV (EPTB Eaux et Vilaine)
				Linéaire de haies plantées (uniquement programme Breizh Bocage. Ne pas compter le linéaire planter hors BB)	Nombre de ml par an	
				Linéaire de haies supprimées	Nombre de ml par an	
				Linéaire de haies compensées	Nombre de ml par an	
				Surface d'occupation au sol de haies plantées (Cf. Bilan EPTB Talus)	Ha par an	
				Part de haies gérées durablement (Label Haie)	%	
				Part de haies gérées durablement (MAEC)	%	
				Coût des plantation si régie	€ par an	
				Coût DSP si syndicat	€ par an	

► Indicateurs des nouvelles fiches de l'OR4 pour Montfort Communauté > en vue du suivi des actions de la 2^{ème} période de mise en œuvre opérationnelle du PCAET (2026-2028) :

22bis	Accompagner_ installation_ agriculteurs_ via_dispositif_ Aide_Installation_ Agriculture	BC	Efficacité / réalisation	Installations aidées (bénéficiaires)	Nombre par an	EPCI Service PCAET > Région Bretagne, Chambre d'Agriculture
				Aides bonifiées sur critères environnementaux (projets agroécologiques, etc.)	Nombre par an	
				Montant annuel d'aide à l'installation agricole pour l'EPCI	€ par an	
				Structures agricoles accompagnées qui ont une qualification (label HVE, AB, etc...)	Nombre par an	
				Part de ces structures qualifiées parmi les bénéficiaires de l'AIA	% par an	
23bis	Participer_ dynamique_ Terres_de_Sources_ pour_ developpement_ label	FAC	Efficacité / réalisation	Communes adhérentes au groupement de commande	Nombre par an cumulé	EPCI Service PCAET > CEBR (service Terres de Sources)
				Achats de produits Terres de Sources réalisés pour l'événementiel de l'EPCI	€ par an	
				Points de vente des produits Terres de Sources sur l'EPCI	Nombre par an cumulé	



				Producteurs labellisés Terres de Sources sur l'EPCI	Nombre par an cumulé	
				Transformateurs labellisés Terres de Sources sur l'EPCI	Nombre par an cumulé	
26bis	Protéger renforcer_ linéaire bocager	FAC	<i>Mêmes indicateurs que l'action n°26</i>			



OR.5 Eco-responsabilité						
N°FA	Libellé FA	Type de FA	Les indicateurs			
			Type indicateur	Nom de l'indicateur	Unité	Source / titulaire de la donnée
27	TER	FAM	Efficacité / réalisation	Études réalisées (réemploi, biomasse et ECI)	Nombre	EPCI Service Economie > SMICTOM Centre Ouest
				Diagnosics en entreprises réalisés	Nombre	
				Ateliers réalisés (toutes thématiques confondues)	Nombre	
				Synergies / interactions entre entreprises créées	Nombre	
28	Associations Demarche EcoResponsable	FAC	Efficacité / réalisation	Associations subventionnées avec éco-conditionnalités	Nombre par an	EPCI Service PCAET
29	Politique Achat Ecoresponsable	FAC	Efficacité / réalisation	Part de contrat intégrant des clauses environnementales dans les spécifications techniques ou les critères d'attribution	Nombre ou € par an	EPCI Service Commande Publique
				Achat public répondant à la loi AGECE	% d'achat responsable	
				Participations aux webinaires proposés par RESECO	Nombre par an	
				Demandes de sollicitations aux adhérents RESECO (centre d'aide)	Nombre par an	
				Témoignages apportés / visites apprenantes	Nombre par an	
30	Tourisme-Durable	FAM	<i>Pas d'indicateur puisque l'action est de mettre en place une stratégie de tourisme durable</i>			
31	Action Prévention Déchet et lancement PLPDMA	FAC	<i>Pas d'indicateur puisque l'action comprend à la fois les actions de prévention des déchets de l'EPCI et l'action de lancement du PLPDMA : les indicateurs pour chacune de ces 2 actions sont repris séparément dans la partie "nouvelles actions créées pour la 2ème période du PCAET"</i>			

► Indicateurs des nouvelles fiches de l'OR5 > en vue du suivi des actions de la 2^{ème} période de mise en œuvre opérationnelle du PCAET (2026-2028) :

27bis	Synergies acteurs économiques économie circulaire ressources	BC	Efficacité / réalisation	Diagnosics en entreprises réalisés	Nombre par an	EPCI Service Economie
				Ateliers réalisés (toutes thématiques confondues)	Nombre par an	
				Synergies/interactions entre entreprises créées	Nombre	
30bis	Deploiement strategie tourisme durable	BC	Énergétique	À définir		EPCI Direction > Office de Tourisme de Paimpont
			GES			
			Santé-environnement			
			Efficacité / réalisation			
31bis	Action Prévention Déchet > aide à l'achat de couches lavables	BC	Efficacité / réalisation	Bénéficiaires de l'aide à l'achat	Nombre par an et cumulé	EPCI Service PCAET
				Parents bénéficiaires de l'aide	Nombre par an et cumulé	
				Assistants maternels bénéficiaires de l'aide	Nombre par an et cumulé	
				Aide à l'achat versée	€ par an et cumulé	
31ter	PLPDMA	FAC	Efficacité / réalisation	Actions du PLPDMA démarrées	%	EPCI Service PCAET > SMICTOM Centre Ouest
				Animations réalisées (toutes thématiques confondues)	Nombre par an	
				Personnes sensibilisées (toutes thématiques confondues)	Nombre par an	



				Publications / communication réalisées (toutes thématiques confondues)	Nombre par an
				Composteurs vendus	Nombre par an
				Tonnage des déchets ménagers et assimilés	kg/hab./an
				Taux d'évolution de la production de déchets ménagers et assimilés	%
				Tonnage des déchets d'emballages	kg/hab./an
				Taux d'évolution de la production de déchets d'emballages	%
				Tonnage des déchets verts	kg/hab./an
				Taux d'évolution de la production de déchets verts	%
				Fréquentation des déchèteries	Nb de visites / an



OR. 6 Adaptation et résilience

N° FA	Libellé FA	Type de FA	Les indicateurs				
			Type indicateur	Nom de l'indicateur	Unité	Source / titulaire de la donnée	
32	Milieux_aquatiques_BV <i>> action reformulée pour la 2^{ème} période du PCAET : Reconquête masses d'eau</i>	FAC	Efficacité / réalisation	Projets réalisés	Nombre par an	EPCI Service PCAET > EPTB Eaux et Vilaine	
				Linéaire de cours d'eau restauré et/ou entretenu	Nombre de mètre linéaire		
				Taux de réalisation financier	%		
				Taux de réalisation technique	%		
33	Nature_en_ville	FAC (BC+MC)	Pas d'indicateur car l'action est intégrée à l'action n°35				
34	Observatoire_Qualité_Air	FAC (BC + MC)	Efficacité / réalisation	Installations d'appareils de mesures scientifiques	Nombre (au cumul)	EPCI Service PCAET > Air Breizh + données ISEA	
				Installations d'appareils de mesures pédagogiques	Nombre (au cumul)	EPCI Service PCAET	
				Actions de communication menées sur la qualité de l'air auprès de la population	Nombre par an		
35	Agir_pour_la_Biodiversité_en_Brocéliande	BC	Efficacité / réalisation	Axe 1 : Projets intégrant une action de réduction des îlots de chaleur (communes + EPCI)	Nombre par an	EPCI Pôle Aménagement du Territoire (chargés de mission) > communes	
				Axe 1 : Projets intégrant une action de renaturation (communes + EPCI)	Nombre par an		
				Axe 1 : Projets de renaturation de cours d'école	Nombre par an		Nombre de communes ayant engagées cette action
					Nombre par an		
				Axe 1 : Projets de végétalisation en pied de mur	Nombre par an		
				Axe 1 : Surface renaturée dans les cours d'école	Nombre de m² par an		
					Nombre de m² (au cumul)		
				Axe 1 : Surface de parkings / espaces publics désimperméabilisés	Nombre de m² par an		
					Nombre de m² (au cumul)		
				Axe 1 : Installation d'abris pour la petite faune	Nombre par an		Nombre de communes équipées
					Nombre par an		Nombre par commune
				Axe 1 : Désimperméabilisation de cours d'école	Nombre (au cumul)		
				Axe 2 : Sensibilisation des services techniques communaux et communautaires à une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la gestion des espaces de nature.	Nombre de formations ou actions de sensibilisation		
Nombre de communes sensibilisées							
Nombre de participants aux formations							
Axe 3 : Evènementiel annuel : animations	Nombre par an						
Axe 3 : Evènementiel annuel : participation	Nombre par an						



				Axe 4 : Projets intégrant une action de réduction de l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité, en ville / en zone d'activité	Nombre par an	EPCI Pôle Aménagement du Territoire (chargés de mission) > communes
				Axe 5 : Montant participatif annuel alloué aux initiatives locales	€ par an	EPCI Pôle Aménagement du Territoire (chargés de mission) et Service Finances
				Axe 5 : Projets validés	Nombre par an	EPCI Pôle Aménagement du Territoire (chargés de mission) > communes

► Indicateurs des nouvelles fiches de l'OR5 > en vue du suivi des actions de la 2^{ème} période de mise en œuvre opérationnelle du PCAET (2026-2028) :

32	Reconquête_ masses _ eau	FAC	Efficacité / réalisation	Projets réalisés	Nombre par an	EPCI Service PCAET > EPTB Eaux et Vilaine
				Linéaire de cours d'eau restauré et/ou entretenu	Nombre de mètre linéaire	
				Taux de réalisation financier	%	
				Taux de réalisation technique	%	



OR. 7 Gouvernance						
N° FA	Libellé FA	Type FA	Les indicateurs			
			Type indicateur	Nom de l'indicateur	Unité	Source / titulaire de la donnée
36	Gouvernance_Locale	FAC	Efficacité / réalisation	Réunions politiques dédiées au suivi du PCAET (conseil, bureau, commission)	Nombre par an	EPCI Service PCAET
				Délibérations prises en faveur de la transition écologique	Nombre par an	
				Projets engagés en faveur de la transition écologique (sans nécessité d'une délibération de l'EPCI)	Nombre par an	
37	Gouvernance_à 3EPCI	FAC	Efficacité / réalisation	Délibérations prises en faveur de la transition écologique	Nombre par an	EPCI Service PCAET
				Projets portés à 3 EPCI (ex : signature d'un marché commun)	Nombre	
				Comités restreints	Nombre par an	
				Comités techniques	Nombre par an	
				Réunions techniques	Nombre de jours (ETP)	
				Supports de communication (dont lettre information)	Nombre par an	
38	Sensibilisation_des_publics	FAC	Efficacité / réalisation	Animations grand public réalisées	Nombre par an	EPCI Services < partenaires
				Animations scolaires réalisées	Nombre par an	
				Animation entreprises réalisées	Nombre par an	
				Animations agricoles réalisées	Nombre par an	
				Animation élu-es réalisées	Nombre par an	
				Animation agents des collectivités réalisées	Nombre par an	
				Personnes sensibilisées (toutes thématiques / tout public)	Nombre par an	